

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 18 mai 2018.

Étaient présents : M. Jean-Claude PASSIER, Mme Michèle PANISSET, M. Alexandre GAUTHIER, M. Philippe DUVERNOY, Mme Lucie BERNA, M. Philippe TISSOT, Mme Ghénia BENSAOU, M. Philippe BRUYERE, Mme Léopoldine ROUDET, Adjoint
M. Louis CUENIN, M. Abderrahim EZZAHAR, Mme Francine GONAND, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET, M. Gilles MAILLARD, M. François NIGGLI, M. Karim DJILALI (jusqu'à la question n°13), Mme Hélène HENRIET, M. Christophe FROPPIER, Mme Sophie GUILLAUME, M. Rémi PLUCHE, Mme Christine SCHMITT, M. Patrick DOSNE, Mme Chantal VUILLEMARD, Mme Martine CHENUS MARTHEY, M. Eric LANCON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Françoise BAQUET CHATEL, Conseillers Municipaux

Étaient excusés : M. Jean-Marie AVELINE avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Karim DJILALI avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER (à partir de la question n° 14)

Étaient absents : Mme Virginie CHAVEY
M. Roger CEGLINSKI
M. Roland GASTINEAU
Mme Dominique LEMESLE
M. Ilker CIFTCI

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Célia BERGOUNIOUX-EVEN – Mme Marie-Laurence BART – Mme Dina CIANI – Mme Cécile FERRARI - Mme Audrey WUNSCH - Mme Sylvie GRAU – Mme Véronique MARIZIER – M. Laurent LABYDOIRE - M. David HERMET

Madame le Maire

Je déclare la séance du Conseil Municipal ouverte. Nous avons largement le quorum. En procuration, il y a seulement Jean-Marie AVELINE qui m'a donné procuration.

C'est Sophie GUILLAUME, présente, qui sera notre secrétaire de séance.

Je vous demande d'approuver les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 12 mars et du 26 mars 2018. Y-a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Je vous annonce que la date du prochain Conseil Municipal sera le lundi 9 juillet dans cette même salle à 18 heures. Vous voudrez bien le noter sur vos agendas.

Nous allons passer à la question n°1 « Conseil Municipal – Installation de Madame Chantal VUILLEMARD – Conseillère Municipale ».

1. CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE MADAME CHANTAL VUILLEMARD – CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Suite à la démission de Madame Annick AMBERT de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale en date du 5 avril dernier, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal puisqu'un siège est devenu vacant.

C'est donc la candidate qui vient immédiatement après le dernier élu de la liste « Montbéliard Renouveau » qui est installée comme Conseillère Municipale.

Bienvenue à Chantal VUILLEMARD. J'espère que nous travaillerons bien ensemble. Enfin, je n'en doute pas ! Et que vous y trouverez beaucoup d'intérêt.

Des remarques ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je voudrais, au nom de notre groupe, saluer Madame AMBERT et la remercier pour son engagement au service de notre ville. Je crois que Madame AMBERT va manquer à votre équipe. Sa pondération, ses qualités d'écoute et d'analyse, sa connaissance aussi des quartiers par son activité professionnelle, étaient des qualités précieuses pour votre équipe.

Sa démission révèle un problème de gouvernance qui apparaît, désormais, très régulièrement au grand jour. Je n'en parlerais pas aujourd'hui si l'effritement de votre majorité ne nuisait pas aux intérêts de notre ville. Nous le voyons dans la gestion du dossier du conservatoire, de la réhabilitation du château. A ce jour, les rapports de force établis avec l'Agglomération sont, financièrement, au détriment –toujours au détriment- de la Ville de Montbéliard. Le dossier du THNS, celui du conservatoire en sont bien évidemment des exemples. Au-delà de cette analyse, je voulais également, bien évidemment, souhaiter la bienvenue à Madame Chantal VUILLEMARD. Soyez la bienvenue au sein de ce Conseil Municipal !

C'est la prochaine délibération mais je vais l'anticiper. Je désapprouve également votre choix de ne pas pourvoir le poste d'Adjoint désormais vacant et de confier l'ensemble de la délégation de Madame AMBERT à Monsieur GAUTHIER, si j'ai bien compris. Je pense que c'est une erreur parce que vous faites, finalement, peu de cas de l'éducation qui est une forte délégation, hautement riche et confier cela à un jeune actif qui, je n'en doute pas, aura beaucoup de temps à y consacrer, mais en plus de sa délégation actuelle, je pense que c'est faire peu de cas de l'éducation. Je tenais quand même à vous le dire et sachez que nous le regrettons.

Madame le Maire

Merci Madame CHIAPPA KIGER. Tout comme vous, je tiens à remercier les quatre années au cours desquelles Annick AMBERT a fait un très bon travail dans cette collectivité. Vous l'avez dit, elle connaît parfaitement la Petite-Hollande, le collège Lou Blazer et les habitants de ce quartier-là. Néanmoins, les choses sont ainsi.

Quant à la deuxième délibération, puisque vous avez anticipé dessus, ce n'est pas du tout faire peu de cas de l'éducation. Il nous reste une année et demie –un petit peu plus- avant la fin du mandat et nous n'avons pas souhaité nommer un ou une nouvel (elle) Adjoint (e) parce que le temps que cette personne soit formée, la fin du mandat arrivera très vite, et il nous est apparu plus judicieux et adapté de mettre un Adjoint déjà en place et bien expérimenté maintenant. Même s'il est jeune et qu'il a du travail, vous savez que la valeur n'attend point le nombre des années pour les âmes bien nées. Je vous rappelle que sous le mandat, pas le précédent mais celui d'avant, c'était Claude LESUEUR –ici présent d'ailleurs- qui avait à la fois les affaires sportives et scolaires et je ne crois pas que ni le sport, ni l'éducation ait souffert d'un quelconque manque de considération par rapport à ce qui s'est passé dans le mandat suivant. Donc, nous travaillons exactement de la même manière que ce qui a été fait auparavant et il y a, ici, des Adjoints qui sont présents, qui travaillent très bien et qui prendront leur travail à cœur, je n'en doute pas un seul instant.

Monsieur Eric LANCON

Madame le Maire, s'il vous plaît ?

Madame le Maire

Monsieur LANCON.

Monsieur Eric LANCON

Merci Madame le Maire. J'ai eu quelques passes d'armes avec Madame AMBERT donc je vais évidemment la remercier aussi à titre politique et professionnel pour son investissement. Vous l'avez dit, sa connaissance des dossiers et aussi sa courtoisie dans la confrontation de point de vue est à noter. D'ailleurs, lors de l'une de ses dernières apparitions publiques, nous avons même voté ensemble pour dénoncer la suppression de postes au Lycée Germaine Tillon. Comme quoi, sur certains dossiers, nous pouvons nous réunir.

Myriam l'a déjà un petit peu dit, après la démission de l'Adjoint à l'aménagement urbain, à l'urbanisme, à la voirie, c'est le deuxième Adjoint qui démissionne de votre exécutif en quatre ans. Ceci montre, au-delà de la vie peut-être normale, quelques difficultés à fédérer au sein même de votre majorité. Pourtant, ces deux Adjoints, pour les connaître, vous ont toujours été d'une fidélité remarquable. Quelques épisodes de la vie au Conseil Municipal et de votre exécutif : les appels du pied d'une de vos Adjointes en direction d'une Conseillère Municipale du Front National qui n'étaient pas nécessaires puisque le Front National, absent aujourd'hui et il semblerait jusqu'à la fin du mandat, a toujours été d'accord avec votre programme et d'ailleurs n'a jamais voté contre une délibération –je crois me souvenir d'une fois où il y avait eu une abstention-. Vous avez également exclu de votre majorité un Conseiller Municipal qui est derrière nous et pour bien montrer l'exemple à ceux et celles qui pourraient franchir la ligne jaune, vous l'avez placé à côté du Front National lors du dernier Conseil Municipal. Négligence ou acte volontaire, j'avais trouvé que l'acte était un peu malfaisant de placer Monsieur EZZAHAR à côté du Front National. Ces événements dans votre majorité pourraient rester anecdotiques s'ils ne se reproduisaient pas au sein de l'Agglomération et du Pôle Métropolitain. C'est d'autant plus grave que les décisions stratégiques, vous le savez, se passent à ce niveau. Vos relations détestables avec le Président de l'Agglomération pèsent sur l'avenir de notre ville. Les responsabilités sont partagées. Vous avez refusé d'être 1^{ère} Vice-Présidente de l'Agglomération et c'est la première fois en cinquante ans que le 1^{er} magistrat de la Ville n'est pas Président ou 1^{er} Vice-Président. Nous avons été, entre guillemets, les dindons de la farce en 2015 pour le THNS qui se limite à la rénovation de la rue de la Schliffe et les abords du Château qui, pour l'instant, à mon avis, ne sont pas d'une grande réussite esthétique. Je le répète, ce n'était pas à la Ville de financer les abords de la gare, ce projet Evolity devait y contribuer. Vous évoquiez, et vous allez encore sûrement le faire dans la réponse, un soi-disant échange entre le financement d'un parking et le parvis de la

gare. Ce sont, encore une fois, des réponses invérifiables. Nous sommes encore un petit peu les dindons de la farce en 2018 pour le conservatoire. D'ailleurs, on peut s'interroger, quand on prend un petit peu de recul sur ce dossier, comment se fait-il qu'un dossier aussi important pour notre ville ne soit évoqué que trois ans après votre prise de fonction ? Comment pouvez-vous faire croire à la population, à tous ceux qui suivent de près la vie de notre ville que la situation financière était catastrophique alors que vous vous engagez à financer jusqu'à 4,7 millions d'euros un conservatoire ? Votre manière de travailler en coopération –ce n'est pas votre personne que j'attaque, vous l'avez bien compris- avec le Président d'Agglomération atteint quelques fois les sommets de l'absurde. Après des menaces de chacun de vous lors de vos vœux à la Ville et à l'Agglomération, de l'annonce jeudi dernier de vos échanges de courriers en Conseil d'Agglomération au sujet du conservatoire, cela donne une image bien triste des politiques publiques que vous devez développer pour nos habitants. Le prochain épisode, mais vous le savez, nous l'avons déjà évoqué dernièrement, sera l'usine d'incinération des ordures ménagères. La Région attend d'ailleurs la position de PMA, pas la vôtre, celle de PMA, mais vous y contribuez, pour avancer sur le plan régional de gestion des déchets. Avant que la Ville ne paie encore une fois pour l'Agglomération, je parle du chauffage urbain de la Petite-Hollande, le temps est venu de travailler en concertation avec PMA.

Enfin, afin d'éviter peut-être des retours sur Facebook etc, en post-scriptum, je désavoue complètement et condamne les propos de Monsieur CIFTCI qui sont parus sur Facebook, relayés par la Presse. J'ai évoqué vendredi en réunion publique, -en face de Monsieur DUVERNOY- le parcours professionnel de mon ancien élève Monsieur CIFTCI, cela ne se limitait qu'à cela. Je condamne ses propos évidemment.

Je vous remercie Madame le Maire.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANCON. Je voudrais revenir sur un certain nombre de points que vous avez évoqués.

Le premier concerne la démission d'un deuxième Adjoint. Le premier étant l'Adjoint à la voirie qui a démissionné il y a maintenant deux ans. Vous savez très bien pourquoi Jean-Marie AVELINE a démissionné. Moi, je vais quand même le rappeler même si l'Adjoint, ici présent, qui l'a remplacé, je serai un petit peu obligée de parler de sa vie personnelle et notamment de son état de santé. Je ne l'ai jamais fait mais je vais le faire ! Je suis persuadée que tout le monde le sait ici. Par pudeur et par respect de l'état personnel et de l'état de santé des personnes, nous n'avons jamais souhaité en parler. Quand nous avons été élus en 2014, c'est Philippe BRUYERE qui devait devenir Adjoint à la voirie. Or, il s'est trouvé qu'il a été très, très malade à cette époque-là et qu'il ne pouvait pas assurer les fonctions d'Adjoint. C'est donc Jean-Marie AVELINE qui a accepté de se « coller » au travail – parce qu'il n'en avait pas plus envie que cela, mais bon quand même- en disant : « Je prendrai cette place pendant deux ans, le temps que Philippe BRUYERE aille mieux ». Il a respecté son engagement. Quand la santé de Philippe BRUYERE s'est améliorée, il a laissé sa place à Philippe BRUYERE. Donc, les choses étaient tout à fait organisées. On aurait préféré -et Philippe BRUYERE le premier- que son état de santé ne se dégrade pas à ce point-là. Tu m'excuseras Philippe d'être obligée d'évoquer cela mais je ne peux pas laisser dire qu'un deuxième Adjoint a démissionné et que c'est pour des raisons de problèmes dans l'équipe. C'est pour des raisons de santé très graves. Cela, c'est la première chose.

Deuxième chose. Vous parlez de la rue de la Schliffe. Là, les bras m'en tombent !

Monsieur Eric LANCON

Je savais que vous alliez parler de la rue de la Schliffe !

Madame le Maire

Vous voyez, vous savez bien votre leçon ! Les bras m'en tombent, parce que quand vous avez fait le projet du THNS, on cassait toute la ville. Des choses qui avaient été faites 15 ou 20 ans avant, qui n'avaient pas besoin, pour la plupart, d'être refaites mais il fallait les refaire. Par contre, la rue de la Schliffe où il n'y avait pas eu de travaux faits depuis 1958 –je le rappelle quand même-, c'est-à-dire soixante ans cette année. Quand ils ont commencé à taper dans les sous-sols, dans la Lizaine, sous

les trottoirs, ils ont trouvé des réseaux pourris. Et, vous auriez voulu qu'on laisse les choses comme cela ! Cette rue de la Schliffe qui fait partie, qui est l'axe central entre la rue piétonne, entre le plein centre-ville de Montbéliard, et la rue de Belfort, l'axe central que tout le monde appelle de ses vœux à ce qu'il soit une charnière qui relie ces deux endroits, on l'a fait alors qu'il n'y a rien eu de fait depuis soixante ans et vous venez critiquer. C'est incompréhensible ! Sauf à vouloir critiquer pour le plaisir ! C'est incompréhensible Monsieur LANCON ! Les ouvriers qui sont venus, qui ont regardé l'état des réseaux m'ont dit « C'est inimaginable ce que nous avons pu trouver à l'intérieur, en-dessous ! ». C'est sûr, ce n'est pas comme lorsque l'on repeint la façade où on donne un coup de blanc ou un coup de couleur, cela fait peut-être moins beau dans le paysage au niveau esthétique mais, en tout cas, tout sera refait. C'est-à-dire que ce que nous allons laisser aux habitants qui vont venir dans les trente ans à venir, dans les quarante ans à venir, ils pourront être tranquilles et cela c'est ce que j'appelle de la gestion raisonnée et de l'anticipation pour les générations futures. Rien pendant soixante ans ! Tous les habitants de la Schliffe, à commencer par les commerçants qui étaient là, même si bien sûr cela leur a créé des nuisances, ont dit : « Jamais vous ne ferez quelque chose dans la rue de la Schliffe. Jamais ! Moi, j'ai commencé à travailler dans la rue de la Schliffe et depuis que j'ai commencé à travailler, on attend les travaux et vous ne les faites pas ! ». Eh bien oui, on les a faits ! C'est exactement comme l'école Sous-la-Chaux vous voyez. C'est une école que l'on attendait depuis pas loin de soixante ans aussi. A un moment, il faut empoigner les dossiers sérieusement, même si ce n'est pas forcément des dossiers comme Citédo où on espère récupérer un électorat qui est parti ailleurs. Eh bien oui ! La rue de la Schliffe qui est le maillon central va être complètement refaite. Il y aura des trottoirs élargis, les utilisateurs des bus pourront descendre et monter facilement, la voirie sera enfin agréable et puis les réseaux d'eau, de gaz seront utilisables pour les trente ans à venir sans que l'on fasse de travaux. J'ajouterai un élément très important qui, aujourd'hui, est quand même dans l'air du temps, c'est le développement durable. Il faut quand même savoir que dans cette rue de la Schliffe, il y avait encore des fosses septiques et il y avait encore des évacuations qui se jetaient directement dans la Lizaine. Aujourd'hui, on est en 2018, et il fallait le faire. Il fallait le faire ! Non, ce n'est pas n'importe quoi ! On peut être très fiers d'avoir fait cela parce que personne n'a eu le courage de le faire avant ! C'est la même chose pour le Faubourg de Besançon. Au Faubourg de Besançon, aucun travaux depuis quarante ans. Les maisons qui sont installées....

Monsieur Eric LANCON

C'était sous Monsieur SOUVET !

Madame le Maire

Il a fait d'autres choses, il a fait le Stade Bonal comme dit Lucie BERNA ! Etc...

Monsieur Philippe TISSOT

Le Près-la-Rose, l'Axone !

- Intervention inaudible de Monsieur LANCON -

Madame le Maire

Il y en a aussi d'autres ! Je ne vais pas vous donner de noms. Vous avez eu dans votre équipe des élus qui étaient très favorables au développement durable. Il y en avait ! Le développement durable, pour moi, il n'y a pas que les abeilles, les petites fleurs ou les papillons, il y a aussi l'assainissement et la gestion des eaux. Le Faubourg de Besançon c'était à l'image de la rue de la Schliffe, pourri ! Personne n'a voulu attaquer ces travaux. Pourquoi ? Parce que c'est vrai que cela créé des nuisances auprès des habitants et qu'une fois que nous avons fait les travaux, que nous rebouchons la rue et que nous remettons le goudron, on se dit « Ils n'ont rien fait dans cette Mairie ! ». Oui mais nous avons fait du travail sérieux et en profondeur. Quand on se targue de développement durable, on commence par le commencement et par les choses sérieuses.

Cela nous a quand même emmenés bien loin !

Je termine avec le conservatoire. Pourquoi avoir attendu trois ans ? Parce que, à la fois pour la Ville et pour l'Agglomération, vous nous avez laissé une gestion, vous le savez bien,...

- Intervention inaudible de Monsieur LANCON -

Madame le Maire

Ecoutez, il faut bien que je réponde à vos attaques ! Vous me dites que vous connaissez les réponses ! Je ne peux pas ne pas répondre ! Vous seriez à ma place, vous répondriez ! Donc, je réponds. Je fais mon travail. Les budgets à la fois de la Ville et de l'Agglomération étaient des budgets qui ne nous permettaient pas d'envisager de construire cet équipement qu'il fallait construire, qu'il aurait fallu construire bien avant d'ailleurs. Pourquoi vous ne l'avez pas fait ? Je reviens à Citédo. Parce que vous avez pensé que c'était plus porteur électoralement de faire une piscine qui s'adressait à des milliers de personnes que de faire un conservatoire qui a un public plus confidentiel et qui s'adresse peut-être à ceux que vous considérez comme étant une élite. Vous avez laissé le budget des collectivités dans un tel état que, oui effectivement, la Ville de Montbéliard, qui a un vrai projet pour sa ville, souhaite mettre ce conservatoire au centre-ville. Vous êtes responsables de cet état aujourd'hui !

- Intervention inaudible de Monsieur LANCON -

Madame le Maire

Ecoutez, moi, je reviens au mandat précédent où vous aviez un projet qui avait été voté en Avant-Projet Sommaire (APS), c'est-à-dire que c'était vraiment lancé. Vous ne l'avez pas fait ! En 2012, vous aviez le temps de le faire, de commencer au moins les travaux ! Vous avez fait un autre choix. Donc, vous êtes absolument responsables de cet état de fait. Je vais vous dire, je ne me sens absolument pas responsable !

Moi, je n'ai aucun problème -parce que vous semblez dire qu'il y a des problèmes- avec Charles DEMOUGE. Aucun. On n'est pas d'accord sur ce dossier-là, c'est tout ! Mais, autrement, je n'ai aucun problème et nous n'avons aucun problème. La seule chose, c'est que chacun, sur ce dossier-là, voit les choses différemment même si cela évolue dans le bon sens et c'est tout, point à la ligne ! Il n'y a plus rien à dire sur ce sujet-là.

J'en ai fini.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Madame le Maire ?

Madame le Maire

Alexandre GAUTHIER.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

J'aimerais bien intervenir. Je ne vais pas être autant prolix.

Tout d'abord, moi aussi, je voulais remercier le parcours de Madame AMBERT qui, contrairement à ce que vous laissez penser, est partie pour des raisons personnelles.

Et puis, il y a deux choses que je ne peux pas vous laisser dire. Par rapport à votre mépris de la jeunesse, d'une part. Je ne peux pas laisser une élue, surtout une élue de l'Opposition, expliquer que l'on ne peut pas être élu et Adjoint avec une double délégation parce que l'on est trop jeune. Les jeunes, cela ne sert pas qu'à aller voter ! Ca sait aussi s'engager Madame CHIAPPA KIGER !

Et puis, je ne peux pas vous laissez afficher publiquement comme cela un mépris des actifs. Je suis désolé, Madame CHIAPPA KIGER, de ne pas vivre de la politique, contrairement à certains ! Je ne peux pas vous laissez dire cela Madame !

- Intervention inaudible de Madame CHIAPPA KIGER -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Non, non, c'est du mépris ! C'est un mépris de la jeunesse ! Non Madame ! Moi, je souhaiterais que vous vous excusiez. En plus, c'est remettre en cause ma capacité à faire, ma capacité d'agir et remettre en cause ce que j'ai pu faire jusqu'à présent au niveau du sport. Comme Madame le Maire l'a précisé, il reste deux ans, les projets sont lancés en ce qui concerne les affaires scolaires et il faut, maintenant, faire de l'accompagnement. Je suis désolé, j'y arriverai ! Je vais le faire et je pense que je le ferai très bien mais je ne vous permets pas, publiquement, d'afficher comme cela un tel mépris de la jeunesse. Ce n'est pas acceptable !

Madame le Maire

Monsieur EZZAHAR.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

Merci Madame le Maire de me donner la parole. Madame le Maire, je crois utile de vous faire part des remontées d'information qui me parviennent aux oreilles. A ce stade de votre mandat, vous vous heurtez, lors de vos rencontres avec la population, à la colère de vos administrés qui ne vous accordent, aujourd'hui, plus aucun crédit. C'était, notamment, le cas lors de la réunion de quartier qui se tenait à la Chiffogne le 14 mai dernier. Réunion au cours de laquelle vous avez été prise à partie par les habitants de ce quartier. Je suis bien informé ! Plus récemment, la réunion que vous avez animée dans le secteur du Coteau Jouvent a été également très houleuse. Dernièrement, à l'occasion de la Fête des Voisins lors de votre passage rue Hélène Boucher, vous avez été, là aussi, prise à partie et avez essuyé de vives critiques de la part des riverains qui vous ont exprimé leur ras-le-bol. Je le redis, vous avez, aujourd'hui, perdu toute crédibilité.

Par ailleurs, les habitants de la Petite-Hollande n'en peuvent plus, vous reprochent de vous désintéresser des problèmes rencontrés et regrettent, par exemple, de n'avoir jamais vu votre Adjoint à la sécurité dans ce quartier sensible. En revanche, l'Adjoint en question est omniprésent dans le centre-ville où il a, de son propre chef, instauré un régime de faveurs pour certains commerçants du Coinot qui bénéficient ainsi de la gratuité des parkings. Il faut savoir qu'au lieu de montrer l'exemple, votre Adjoint gare lui-même sa voiture en pleine journée en centre-ville sans s'acquitter des frais de stationnement. Je peux le prouver, j'ai des photos ! Puisque vous avez exigé que je change de place dans la salle de réunion du Conseil Municipal pour m'éloigner de votre groupe, je vous demande, en même temps, de ne plus m'intégrer dans le groupe de la Majorité figurant dans la tribune du magazine montbéliardais. Je ne veux plus que mon nom soit mêlé au groupe de la Majorité qui s'exprime dans ce magazine pour ne pas avoir à cautionner vos commentaires politiques mensongers. En fait, vous l'aurez certainement compris, et en même temps, je ne veux pas trainer des casseroles qui ne sont pas les miennes.

Madame le Maire

Merci Monsieur EZZAHAR. Vous parlez des réunions de quartiers. Les réunions de quartiers, j'en fais depuis dix-sept ans ou dix-huit ans vous voyez. Cela se passe toujours de la même manière et c'est très souvent les mêmes sujets qui reviennent. Cela a le mérite déjà d'exister, les réunions de quartiers. Tout le monde n'en n'a pas toujours fait ! C'est vrai que, par moments, il y a des choses qui se disent, qui ne sont pas forcément très agréables mais cela permet de connaître la problématique des habitants. C'est toujours la même chose qui revient. En ce moment, c'est essentiellement la sécurité. En fait, ce n'est pas la sécurité, c'est l'absence de tranquillité avec les motos, avec les rodéos, avec les quads et les gens n'en peuvent plus et on les comprend tout à fait parce que si on

vivait la même chose, le week-end, on trouverait cela insupportable. Tous les lundis matin, nous rencontrons à la fois la Police Nationale et le Sous-Préfet. Nous y étions donc ce matin. Figurez-vous que, en ce moment, sur les différents quartiers du Pays de Montbéliard, que ça soit Montbéliard, Audincourt ou Valentigney, il se passe, malheureusement, exactement la même chose. Il y a une tension en ce moment, je ne sais pas si c'est spécial au Pays de Montbéliard ou si c'est dans d'autres quartiers : Belfort, Besançon mais c'est la réalité. Vous voyez, vous confirmez Madame CHIAPPA KIGER. On essaye de comprendre ce qui se passe et pourquoi. Pour le moment, on ne comprend pas bien mais en tout cas, sachez que la Police Municipale monte très régulièrement. Evidemment, elle est au centre-ville parce qu'elle est basée au centre-ville mais elle monte très régulièrement à la Petite-Hollande. Elle a d'ailleurs réquisitionné, en fin de semaine, vendredi –vous parlez de la rue Hélène Boucher- un quad et une moto. La Police Nationale a réquisitionné une moto. Ils sont aussi allés à la Chiffogne parce qu'il y a aussi, quelques fois, des problèmes qui n'existaient pas jusqu'à présent. On essaye vraiment d'être partout. On comprend bien. D'ailleurs, si on ne comprenait pas, on n'aurait pas embauché six Policiers Municipaux en plus, on ne mettrait pas de la vidéo-surveillance partout ! C'est bien parce que l'on a compris cela depuis longtemps que l'on essaye d'améliorer les choses mais, en ce moment, les choses sont plus tendues.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je vais répondre très brièvement à Monsieur GAUTHIER. Je crois que vous vous trompez. Mon propos ne se voulait pas du tout méprisant. Je relisais ce que j'avais dit. Pas du tout. Vous l'avez mal compris. Je vais expliciter. Mon propos se voulait plutôt bienveillant finalement parce que l'on vous confie intégralement la délégation de Madame AMBERT. Vous étiez dix Adjoints, vous vous répartissiez de manière équilibrée les différentes compétences et, là, on bascule, sur votre délégation, les affaires scolaires, l'enseignement supérieur et les relations internationales me semble-t-il ?

- Intervention inaudible -

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ce sont des éléments que nous n'avons pas dans la délibération ! Ce n'est pas explicité comme cela ! Si on acte le fait qu'il y a un Adjoint en moins et répartir l'ensemble de la délégation et compléter la vôtre par l'éducation. Le sport est une délégation qui est chronophage parce qu'il y a beaucoup d'Assemblées Générales. Je reconnais le travail que vous pouvez effectuer en tant qu'Adjoint, je ne remets pas en cause cela. Mais, confier l'ensemble de la délégation de Madame AMBERT sur quelqu'un qui avait déjà une délégation, je pense que depuis quatre ans, vous vous occupez quand même, rassurez-moi ! Donc, c'était plutôt bienveillant et pas du tout méprisant. Donc, vous comprenez que, dans ce cas-là, je ne vais pas m'excuser !

Madame le Maire

Merci Madame CHIAPPA KIGER. Simplement pour vous dire qu'il n'y a pas de notification du fait que je prends les relations internationales parce que lorsque c'est le Maire qui garde quelque chose, il n'y a jamais de notification dans les délibérations. D'ailleurs, c'était exactement la même chose après la démission de Jean-Marie AVELINE, j'ai gardé l'urbanisme et vous n'avez, à ce moment-là, pas fait cette remarque et c'est moi qui l'ai gardé.

Philippe DUVERNOY.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Normalement, on dit « A sottie question, point de réponse ! » Mais, là, je ne peux pas me retenir ! Cela fait cette année, trente-six ans que je suis élu. Un, je n'ai pas de leçons à recevoir de Monsieur EZZAHAR et puis, deux, Monsieur EZZAHAR, arrêtez de raconter des bêtises. Comment vous savez que je ne paie pas mon parking ? Aujourd'hui, on ne met plus de ticket sur le pare-brise !

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

Il n'y a rien !

Monsieur Philippe DUVERNOY

Ben oui, il n'y a rien parce que l'on ne met plus de ticket.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

C'était avant !

Monsieur Philippe DUVERNOY

On ne met plus de ticket Monsieur EZZAHAR ! Comment vous savez que je ne paye pas mon parking ? Occupez-vous déjà de l'autorisation que vous aviez eue indûment sur votre voiture pour vous garer n'importe où, en vrac de préférence.

- Intervention inaudible de Monsieur EZZAHAR-

Monsieur Philippe DUVERNOY

Je comprends bien votre dépit ! Vous avez été écarté de la Majorité pour une incompétence notoire. Je sais que vous rêvez d'être Adjoint à la sécurité. Je sais que vous rêvez de commander la Police puisque vous vous promenez avec une casquette marquée « Police ». Tout le monde vous a vu en ville. Il n'y a pas besoin d'aller à la Petite-Hollande pour vous voir avec votre casquette marquée « Police ». Alors, s'il vous plait, quand on est élu, Monsieur EZZAHAR, on a une autre opinion de sa fonction et puis on ne s'amuse pas à jouer au gougusse !

Madame le Maire

Maintenant, le sujet est clos.

Décision du Conseil Municipal
- Mme Chantal VUILLEMARD est installée -

Madame le Maire

Nous passons à la question n°2 « Adjoints au Maire – Détermination du nombre – Modification suite à la démission de Madame Annick AMBERT ».

2. DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE – MODIFICATION SUITE A LA DEMISSION DE MADAME ANNICK AMBERT

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Je vous rappelle qu'ils seront neuf. Je vous redonne la liste, puisque le n°4 était le poste d'Annick AMBERT :

- 1^{er} Adjoint : Monsieur Jean-Claude PASSIER
- 2^{ème} Adjointe : Madame Michèle PANISSET
- 3^{ème} Adjoint : Monsieur Alexandre GAUTHIER
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur Philippe DUVERNOY
- 5^{ème} Adjointe : Madame Lucie BERNA
- 6^{ème} Adjoint : Monsieur Philippe TISSOT
- 7^{ème} Adjointe : Madame Ghénia BENSAOU

8^{ème} Adjoint : Monsieur Philippe BRUYERE
9^{ème} Adjointe : Madame Léopoldine ROUDET

Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons à la question n°3 « Commissions municipales – Modifications suite à la démission de Madame Annick AMBERT ».

3. COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATIONS SUITE A LA DÉMISSION DE MADAME ANNICK AMBERT

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Pour la Commission 1 :

- Le Maire
- Les 9 adjoints
- 2 membres de la liste « Pour Montbéliard, Ensemble poursuivons » qui sont Monsieur Eric LANÇON, et Madame Myriam CHIAPPA KIGER.
- 1 membre de la liste « Montbéliard Bleu Marine » qui est Madame Dominique LEMESLE.
- L'élu de la liste « Montbéliard, un avenir ensemble » qui est Monsieur Ilker CIFTCI.

Pour la Commission 3 :

Alexandre GAUTHIER est désigné comme membre de la Commission 3, qui a pour compétence les Affaires Scolaires et l'Enseignement Supérieur.

Chantal VUILLEMARD intégrera la Commission 3 en remplacement de Madame Hélène HENRIET qui ira en Commission 2.

- M. Alexandre GAUTHIER
- M. Philippe BRUYÈRE
- Mme Léopoldine ROUDET
- M. Gilles MAILLARD
- Mme Virginie HAVEY
- M. Karim DJILALI
- M. Christophe FROPPIER
- Mme Christine SCHMITT
- Mme Chantal VUILLEMARD
- M. Éric LANÇON
- M. Roland GASTINEAU
- M. Ilker CIFTCI

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons à la question n°4 « Représentations du Conseil Municipal à divers organismes – Modifications suite à la démission de Madame Annick AMBERT ».

4. REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A DIVERS ORGANISMES – MODIFICATIONS SUITE A LA DEMISSION DE MADAME ANNICK AMBERT

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Je vous propose de voter à main levée pour que l'on ne soit pas obligé de faire un vote à bulletin secret.

Il est proposé :

École Élémentaire Citadelle :

- Mme Christine SCHMITT

École Élémentaire Coteau-Jouvent :

- Mme Ghénia BENSAOU

École Élémentaire de la Prairie :

- M. Alexandre GAUTHIER

Lycée Germaine TILLION :

- Représentant titulaire : M. Alexandre GAUTHIER

UFRSTGI (Unité de Formation et de Recherche au département des Sciences Techniques en Gestion de l'Industrie) :

- Représentant suppléant : Mme Ghénia BENSAOU

IUT Belfort-Montbéliard :

- Représentant suppléant : Mme Ghénia BENSAOU

Cités Unies de France

- Mme Marie-Noëlle BIGUINET

Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté Besançon Montbéliard :

- 1 représentant suppléant : Mme Léopoldine ROUDET

Avez-vous des questions ? Non. Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°5 « Ravalements de façades d'immeubles – Subvention aux particuliers ».

5. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – SUBVENTION AUX PARTICULIERS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, nous avons mis en place une politique d'aide financière pour les personnes qui souhaiteraient ravalier leur façade d'immeuble. Il s'agit ici de la société SCI PETIT MARIUS qui est installée 4, rue du Général Leclerc, qui a des travaux pour un montant de 2 318 € pour lesquels nous pourrions accorder une subvention de 15 %, c'est-à-dire : 348 €.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°6 « Projet de redynamisation du centre-ville – Ravalements de façades d'immeubles – Campagne de ravalement exceptionnelle – Versement de la subvention ».

6. PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – CAMPAGNE DE RAVALEMENT EXCEPTIONNELLE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La même chose, cette fois-ci, toujours dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, pour une campagne de ravalement exceptionnelle pour deux adresses de travaux : 2, rue Contejean et 3, faubourg de Besançon, pour la SCI IMG, un montant de travaux de 9 954,45 €, pour lequel nous interviendrions à hauteur de 25 %. Le montant de la subvention est de 2 488,61 €. Ce sont des aides qui ne sont pas négligeables et qui permettent aux propriétaires de refaire leurs façades et qui changent complètement l'esthétique de ces habitations.

Monsieur LANCON.

Monsieur Éric LANÇON

C'est très bien les façades, évidemment. Je vais vous poser une question, toute simple. Par rapport au centre-ville, il y a eu des annonces intéressantes et puis il y a eu ce fameux vote pour l'extension du Casino, qui est venu plomber l'ambiance générale. Pour le dire autrement, il y a des élus de l'Agglomération, vous le savez, qui ont voté pour l'implantation. Vous étiez contre. Tout à l'heure, je parlais de la méthode de travail avec le Président de l'Agglomération, c'est aussi, évidemment, au centre du sujet. Il y a un deuxième aspect, mais j'imagine que vous avez déjà anticipé tout cela, c'est ce nouveau quartier du Miémont, je crois que c'est son nom, « Les Hauts du Miémont », c'est ce que j'ai lu.

Madame le Maire

Oui, c'est au cadastre comme ça. Je ne sais pas comment ça s'appellera.

Monsieur Éric LANÇON

Alors, je vais le dire sous forme de question, mais j'ai ma réponse, c'est la régulation, à mon avis, nécessaire de ce quartier. La régulation des implantations. Vous avez parlé d'une supérette, les entrepreneurs, disent autre chose, il ne faudrait surtout pas que ça vienne en concurrence avec le centre-ville. Je sais que vous êtes attentive à cela.

Madame le Maire

On est d'accord.

Monsieur Éric LANÇON

Il faut peut-être faire attention parce que je crois que c'est un quartier qui est laissé au privé mais il y a quand même une nécessité de réguler obligatoirement et d'avoir, évidemment, une vue sur toute l'Agglomération, à plus forte raison sur notre Ville.

Madame le Maire

Oui, pour le quartier qui s'appellera, je ne sais pas comment. Quand vous voyez écrit « Les Hauts du Miémont », en fait c'est le nom de la parcelle de cadastre qui se trouve à cet endroit-là et ce sont les bâtiments qui s'appelleront comme ça. Peut-être pas tous les bâtiments, mais voilà, le nom est sorti comme ça. Mais je ne suis pas sûre que cela restera le nom définitif. Quant à la régulation pour ce quartier, oui, effectivement, il faut être tout à fait vigilant et que le quartier n'absorbe pas les commerces du centre-ville.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°7 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement de la subvention ».

7. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous savez qu'en plus de l'aide financière pour les façades des bâtiments, nous pouvons aussi aider financièrement pour la façade des commerces et là, ce sont deux sociétés qui sollicitent l'intervention financière de la Ville.

La Société SCI IMG, j'en parlais déjà tout à l'heure : 2, rue Contejean et 3, faubourg de Besançon, le montant des travaux est de 2 610 € et on interviendrait à hauteur de 522 €.

De même pour l'EURL « Cass'Graine » pour un montant total de 19 071, 28 €, nous pourrions intervenir à hauteur de 3 050 €.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Monsieur Abderrahim EZZAHAR momentanément absent -

Madame le Maire

Philippe DUVERNOY.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Je suis, à Montbéliard, propriétaire de ma maison natale qui donne à fois sur la rue de Saint-Hippolyte et sur le faubourg, j'ai commandé un ravalement de façade pour ces deux maisons, je tiens à préciser que comme je fais partie de l'exécutif, je n'ai pas sollicité de subvention de la Ville que ce soit dit et clairement entendu, qu'on n'aille pas dire, après que j'utilise les deniers de la Ville pour ma maison natale. Je tenais à le préciser.

Madame le Maire

Merci Philippe de préciser cela, parce qu'il y a parfois de grandes langues qui racontent un peu n'importe quoi, et il en est également de même pour Philippe BRUYÈRE, qui ravale un certain nombre de bâtiments et qui ne sollicite pas de subventions de la Ville.

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci. Je tiens à rassurer Monsieur Philippe DUVERNOY. Nous ne serions pas intervenus dans ce sens, il suffisait que vous ne participiez pas au vote. Après, il y a des dispositifs quand on est propriétaire d'immeubles, etc., ça rentre dans ce dispositif. Peu importe, c'est un choix. Je voudrais juste revenir sur la façade de « Cass'Graine », je ne connais pas bien son histoire, mais moi, j'y suis un peu attaché, et je trouve que ça fait partie du patrimoine montbéliardais et j'entends la politique de ravalement, mais quand je vois la proposition je trouve ça d'une tristesse, alors qu'il y avait une âme chez Cass'Graine. Ceux qui sont allés régulièrement dans ce restaurant du temps de la grande époque, il y a une forme d'attachement et ça correspond aussi au patrimoine montbéliardais, et je pense qu'elle n'est pas répertoriée, mais la façade du nouveau Cass'Graine, c'est vraiment triste.

Madame le Maire

Vous savez qu'il y a quand même un travail avec l'ABF. Oui, c'est vrai mais c'était quand même un peu abîmé.

Madame le Maire

Question n°8 « Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) ».

8. PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES DEMANDES D'AUTORISATION D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous savez que la Ville doit demander des autorisations d'urbanisme pour un certain nombre de travaux. Il s'agit, ici, du Square Beurnier, de l'école maternelle du Parc, de la piscine, de l'école élémentaire du Petit Chênois.

Des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Je prends Christophe FROPPIER, à témoin. Par rapport à la piscine, est-ce qu'il ne serait pas possible de demander à PMA ? J'ai ici, pour avoir été l'un des artisans, le schéma directeur de la politique sportive. Nous avons prévu et c'est toujours d'actualité, puisque le nouveau va bientôt être voté : « Dans l'attente, il est proposé que des fonds de concours spécifiques piscine soient accessibles aux communes pour leurs dépenses d'investissement ». Sont notés Montbéliard et

Valentigney. Nous avons déjà bénéficié en 2012 d'une participation de PMA, également pour sécuriser, me semble-t-il, l'accès au plongeoir, ou pour l'interdire, je ne me souviens plus exactement, mais il y avait des fonds de concours de PMA, pour la Ville. Donc, on peut le faire. C'est une proposition qui peut s'appuyer sur un texte écrit et voté à l'unanimité à l'époque.

Madame le Maire

Le fonds de concours qui est voté de 300 000 €, pour un mandat de l'Agglomération, on l'a déjà pris, ce fonds de concours. Il faudrait un fonds de concours spécial.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est un fonds de concours dédié.

Monsieur Éric LANÇON

Je vous lis : « Ces fonds de concours intervenant au taux habituel, au regard de la ressource par habitant, soit : 30 % pour Montbéliard et Valentigney... aient pour caractéristique de ne pas être intégrés dans le plafond de 300 000 € sur la mandature. » J'avais tenu à cela, par rapport aux deux Villes qui avaient encore une piscine. Donc, c'est en dehors.

Madame le Maire

C'est une bonne nouvelle, merci Monsieur LANÇON. Nous allons solliciter l'Agglomération pour voir si ce fonds existe toujours. Et puis, après, c'est bien d'avoir voté ça, mais il faut avoir les fonds. C'est le problème, mais pourquoi pas.

Sur cette délibération, y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°9 « Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU) – Dissolution – Modalités définitives de liquidation ».

9. SYNDICAT MIXTE DE L'AIRE URBAINE (SMAU) – DISSOLUTION – MODALITES DEFINITIVES DE LIQUIDATION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous savez que le 19 juin 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la dissolution du SMAU.

Un arrêté préfectoral a confirmé cette décision et le SMAU n'est donc plus opérant depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour cela, un certain nombre de choses sont à régler.

Il y a le reclassement et la réintégration du personnel. Un adjoint administratif et un attaché territorial sont mutés au pôle métropolitain.

Une mutation d'une attachée territoriale s'est faite, au Service de la Communauté de Communes du Sud territoire.

Le directeur du SMAU a été accepté à un poste qui s'est ouvert au sein de PMA.

Donc, les personnes qui travaillaient précédemment au SMAU, ont toutes retrouvé un travail.

Il y a un deuxième problème à régler, c'est le classement des archives du SMAU qui iront au pôle métropolitain, tandis que les documents qui se réfèrent à la boucle locale à haut débit iront au Conseil Départemental du Territoire de Belfort.

Le transfert du Service de Visioconférence se fera également au pôle métropolitain, et les biens immobiliers et mobiliers seront transférés au pôle métropolitain en fonction de leur valeur.

Quant à la répartition du solde budgétaire, quand tous les aspects financiers de cette dissolution auront été réglés, le solde budgétaire sera réparti selon la clé de répartition que vous avez dans le petit tableau qui vous a été donné dans la délibération. Donc, nous verrons à quelle hauteur, nous percevrons. Nous percevrons, peut-être, quelque chose.

Le Comité syndical a décidé de prendre acte de l'arrêté inter-préfectoral qui met fin à l'exercice des compétences du SMAU, au 1^{er} janvier 2018.

Convient d'une solidarité de toutes les collectivités membres du SMAU. Mais chaque collectivité membre déterminera sa propre participation.

Donc, il vous est demandé de voter sur cette suppression définitive du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine, sachant que tout ce qui touche à l'aménagement numérique est, cette fois repris en compétence complète au niveau des trois départements : le Doubs, le Territoire de Belfort, et la Haute-Saône.

Monsieur LANÇON, je vous écoute.

Monsieur Éric LANÇON

La même remarque qu'en Conseil d'Agglomération, par rapport au pôle métropolitain. On a pris beaucoup de retard au pôle métropolitain, puisque pendant une année, le directeur a été embauché, il est venu travailler un ou deux mois, c'était complètement hors légalité, nous allons, je crois, début juin, légaliser la venue du nouveau directeur, donc, c'est du retard. Du retard très important. Autant, quand on est à l'intérieur, peut-être qu'on peut ne pas se poser de questions sur l'importance du pôle métropolitain, lorsqu'on sort, Myriam et moi-même sommes bien placés pour le voir, le pôle métropolitain, c'est la première vue du Nord Franche-Comté. Ce n'est pas Montbéliard, ce n'est pas PMA, ce n'est pas Belfort, c'est le pôle métropolitain. Tout à l'heure, lors de ma première intervention, je vous avais répondu sur la rue de la Schliffe, vous avez amené vos réponses. La question était : comment travailler avec l'Agglomération, évidemment, avec le pôle métropolitain, pour la Ville de Montbéliard ? C'est la réponse que j'attendais, vous ne l'avez peut-être pas donnée, parce que j'allais dire, je suis venu avec mes questions, vous venez avec vos réponses. Mais vous avez bien compris que l'importance d'une cohésion forte entre la Ville, l'Agglomération, l'Agglomération et le pôle métropolitain est indispensable. Alors, au-delà de vos querelles, etc., il y a des choses qu'on connaît et d'autres que l'on ne connaît pas, il faut absolument, convaincre le Président de l'Agglomération, qu'il y a une identité forte de la Ville de Montbéliard et surtout dans le pôle métropolitain qui va, maintenant, peut-être, être dirigé, je ne sais pas si c'est vraiment légal, mais qui sera dirigé, de toute manière au mois de janvier par le Maire de Belfort. Donc, on est dans le même bateau, qu'on le veuille ou non, que ça plaise ou pas. En plus vous êtes tous de la même couleur politique, donc, on vous demande de travailler ensemble et pour Montbéliard, parce qu'on est là, j'aurai le même discours au pôle métropolitain, obligatoirement. Voilà.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON, je partage entièrement votre avis, il faut travailler tous ensemble, comme nous avons travaillé, d'ailleurs, pour la clinique, comme nous allons travailler pour l'orchestre Victor Hugo. Je trouve que travailler ensemble, oui, mais il faut avoir au préalable une vision d'avenir. Une vision de développement du pôle métropolitain et du Nord Franche-Comté, et ça, ça se partage entre les différentes collectivités de l'Agglomération, mais aussi le pôle métropolitain débord sur Belfort, le Grand Belfort, et même, sur Héricourt et ça doit être, je le dis non pas depuis quinze jours, mais je le dis depuis les élections municipales, même avant j'en parlais dans ma campagne pour les élections

municipales, il faut avoir une communauté de projets. Et c'est à partir d'un projet que l'on arrive à développer des actions concrètes sur le territoire. On a, par exemple, les transports, François peut nous en parler parce qu'il y a des avancées notoires en la matière. Il y a la santé, on voit que la santé même si on peut faire beaucoup de reproches sur la manière dont les choses ont évolué au détriment des habitants du territoire, alors que ça nous avait été présenté comme un facteur de modernité, d'avancement et de proximité. On ne peut que regretter ce qu'il se passe aujourd'hui. On verra que l'on aura prochainement, tout ce qui touche aux déchets, aux usines d'incinération, comment on traite ce problème-là et puis on a même le problème de l'eau. Puisque vous savez que nous, Pays de Montbéliard, nous vendons de l'eau au Territoire de Belfort qui n'en a pas assez. L'eau est un bien précieux, que l'on doit protéger, que l'on ne doit pas salir. Avant de vendre de l'eau, comme ça, il faut d'abord s'assurer qu'elle est traitée de manière correcte. D'où ce que je vous disais tout à l'heure avec la rue de la Schliffe et le Faubourg de Besançon, ce sont des points auxquels, moi, j'attache beaucoup d'importance. Beaucoup, beaucoup d'importance. Je suis très attachée à la qualité de la nature et à la qualité de l'eau, des espaces verts et de... Ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, bien au contraire. Donc, ces sujets-là sont des sujets d'avenir de notre territoire, de même que l'économie, avec la transformation de Peugeot, avec les différentes entreprises qui peuvent s'installer ici ou évoluer dans le bon sens ou dans un sens, peut-être, moins positif. Alors, oui, il faut travailler ensemble, je partage tout à fait votre avis. François, veux-tu dire quelque chose sur les transports ?

Monsieur François NIGGLI

Oui, merci Madame le Maire. Nous n'allons pas rentrer dans les détails, parce que l'on n'est pas en réunion du pôle métropolitain, mais effectivement, la problématique transport est la première qui a été prise en compte dans le cadre du pôle. Tout le monde dit : « Le pôle métropolitain, c'est très important », il fallait vite le mettre en place. Quand je vois le temps que ça a traîné, déjà à l'époque où on a été élu, on en a parlé, ça a traîné jusqu'à ce qu'on ait une secrétaire d'État, dont on a complètement oublié le nom, il fallait qu'elle vienne pour la signature, c'était tellement important, sauf que ça a bien traîné. Donc, après, c'est facile de dire : « Ça prend du temps », oui, ça prend du temps, parce qu'entre les beaux discours, les grands principes, l'actualité et les faits concrets à mettre en œuvre, on le voit bien au niveau des transports, on vit sur deux réseaux qui sont différents, ça fait quelques années que nous essayons d'harmoniser et nos méthodes de travail et nos tarifs et nos systèmes, puisque ce sont des systèmes informatiques qu'il faut arriver à mettre ensemble, ce n'est pas si simple. On le voit au niveau du renouvellement du matériel. On se heurte rapidement à des choses qui peuvent être quelques fois toutes bêtes. Nous, on est en train de démarrer Évolity, on n'a encore pas démarré Évolity, l'ex Caden'Cité, vous devez bien vous souvenir, à l'époque, Belfort a son propre système, aujourd'hui, si on dit que demain, on crée une marque commune, ça veut dire aucun des deux systèmes n'existent. On remet tout à plat et on ne refait qu'un seul système de transport. En théorie, c'est facile à dire, en claquant des doigts, c'est facile à dire, juridiquement parlant, c'est un peu plus difficile, puisqu'on est en train de passer par un syndicat mixte loi SRU, pour la mise en place. Donc, il y a tout un travail juridique à faire. Ne serait-ce que ça, ça prend quelques mois pour avoir les avis des différentes préfectures, puisqu'on est sur trois départements. Quand je dis un système de transport qui est différent, y compris avec Héricourt qui n'a pas de réseau organisé, comme on peut l'avoir sur Belfort ou Montbéliard, mais les choses avancent et je dirais, malheureusement, il faut du temps. La vie nous apprend que tout ne se fait pas en claquant des doigts, mais je pense que les choses avancent. Simplement, pendant que j'ai le micro, sur un autre sujet, parce que tout à l'heure, je n'ai pas réagi parce que ça commençait à parler d'autres éléments : sur l'aspect esthétique des travaux du THNS, je vous rassure tout de suite, ce n'est pas moi qui ai choisi le parvis, en termes d'esthétique, je ne pense pas être un modèle. Il y a des gens qui ont travaillé là-dessus, des sociétés spécialisées, des urbanistes qui ont travaillé pour arriver à faire quelque chose, mais là aussi, tout à l'heure Philippe parlait des petits cancans qu'on entend souvent, aujourd'hui, c'est la petite musique : « Ce n'est pas beau, c'est ceci, c'est cela. » On n'est en plein milieu des travaux et on commence à dire : « Ce n'est pas beau », alors que l'on n'a pas vu du tout, comment ça sera quand ce sera terminé, quand il y aura les plantations, quand il y aura un certain nombre d'arrêts de bus qui seront mis, parce que, c'est quand même la partie principale, le pôle d'échanges. Alors, s'il vous plaît, arrêtons cette petite musique qui dit : « Ce n'est pas beau », avant d'avoir vu la finalité de la chose. J'ai déjà entendu cette musique-là et je me rappelle de la même personne, au moment de la construction du bâtiment de Monsieur VERGNE, on disait : « Ce n'est pas beau, ça ne va pas... » Aujourd'hui, le bâtiment existe et je crois que personne ne trouve qu'il n'est pas beau. Donc, arrêtons avec ces histoires d'esthétisme, il y a beaucoup de gens qui ont bossé là-dessus, il y a des spécialistes, des gens qui sont meilleurs que nous, sur cet aspect-là, qui ont

travaillé sur ce sujet-là. Parce qu'on peut montrer toutes les plus belles gravures que l'on veut, je peux vous retrouver celles de Caden'Cité, elles étaient tellement belles que sur la place, il n'y avait même pas une voiture, qui passait, il n'y avait que des piétons, on se demandait où passaient les voitures. Donc, sur l'esthétisme, on peut en dire beaucoup, donc, je me garderai bien de juger de ce problème-là avant que les travaux soient entièrement terminés.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Premièrement, j'ai le droit de donner mon avis. Deuxièmement vous faites la relation avec Vergne, au-dessus, à aucun moment je n'ai parlé de l'esthétisme du bâtiment de Monsieur Vergne. Vous devez faire une erreur, jamais ! On devait parler d'autres choses, mais aucunement de l'esthétisme. Retrouvez mes propos. Ensuite, sur le pôle métropolitain, excusez-moi, j'y suis, vous aussi vous y êtes, ça fait quand même un an, qu'il n'y a pas grand-chose, je n'ai pas dit que vous ne travailliez pas, je n'ai pas dit le transport, j'ai simplement dit qu'on a pris du retard. J'ai assisté, il y a deux mois à une réunion entre la Région, le Vice-président de l'aménagement du territoire et le pôle métropolitain, ce n'était pas le même son de cloche. Le pôle, je me mets dedans, on sentait bien qu'on avait du retard, tout simplement. Ce n'est pas pour polémiquer, Madame le Maire est d'accord.

Madame le Maire

Voilà, les choses étant dites, moi, je finirai aussi par l'esthétique. Vous savez, est-ce que le parking des Blancheries est beau ? Il fallait bien que je le dise ! Est-ce que la halle à la Petite-Hollande est belle ? Esthétisme, esthétisme, vous verrez, quand ça sera fini, ça sera beau, alors évidemment, il faut que ça soit arrangé. Le cabinet qui a travaillé avec nous qui s'appelle « Ville et Paysage » est un cabinet qui fait de très belles choses. Je ne vois pas pourquoi ils n'auraient pas fait quelque chose de beau chez nous. Quand ça change, qu'on plante des arbres, il faut le temps pour qu'ils grandissent. Mais regardez à Belfort, où il y a eu tant de critiques sur la Place d'Armes, qui a été très décriée et maintenant, tout le monde trouve que c'est très beau. Donc, chaque fois qu'on change quelque chose, vous avez toujours les partisans du : « Il faut tout changer, mais ne rien changer » et vous verrez que ça sera très beau. C'est tout. Et puis à un moment, on ne peut pas demander des travaux, que rien ne se passe, et quand on commence à changer, on dit : « Ça ne va pas, il fallait faire autrement ».

Nous allons voter sur cette question. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

De la question n°10 à la question n°30, c'est Jean-Claude PASSIER. Je ne vais pas dire Jean-Claude à chaque fois, donc on avance. Jean-Claude.

10. COMPTE DE GESTION – ANNEE 2017 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Habituellement, nous vérifions que Monsieur le Trésorier Municipal a bien repris l'ensemble des écritures qui existent dans notre présentation consolidée, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont conforme, nous pouvons donc donner quitus à Monsieur le Trésorier Municipal pour la reprise du Budget Principal de l'année 2017 de la Ville.

Madame le Maire

Des questions ? Oui Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

J'ai demandé la parole, mais ça va être très bref. D'un point de vue légal et réglementaire, bien sûr, le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont en concordance, ça n'appelle donc pas de remarques particulières de notre part, donc, nous voterons. Nous donnerons quitus.

Madame le Maire

Bien. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante. La même chose pour les cimetières.

11. COMPTE DE GESTION – ANNEE 2017 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – APPROBATION

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

La même chose pour les cimetières. Ça ne justifie pas d'autres commentaires.

Madame le Maire :

Donc, même vote ? Très bien. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°12. Maintenant, je vais aller me promener !

- M. Jean-Claude PASSIER préside la séance -

12. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Nous allons effectivement nous intéresser au rapport de présentation synthétique que nous avons validé tout à l'heure. Il vous a été adressé et le détail du Compte Administratif figure sur le CD-Rom qui est communiqué habituellement.

Je vous propose de regarder les différents mouvements qui constituent le résultat global (la page 12 de votre brochure) et nous allons regarder principalement le tableau sur les recettes de fonctionnement. C'est à la page 9. C'est le slide n°1.

Bien sûr, vous allez trouver quelques redites, parce qu'il y a des constantes que l'on retrouve chaque année. En particulier par ordre d'importance :

Les dotations et subventions (c'est le tuyau d'orgue le plus bas de la page 9), à - 466 551 €, toujours aussi malmené, malgré une annonce très médiatisée, de l'arrêt de la baisse de la DGF. On a entendu partout, sur toutes les ondes que la DGF était stabilisée et qu'on arrêta de faire du mal aux communes. C'est malheureusement de la littérature et seulement de la littérature. Je m'explique, je vous l'avais précisé au Conseil de mars, si la contribution au redressement des finances publiques est étalée, ça, c'est exact, la DGF sur deux années. C'est-à-dire que Montbéliard, cette année, a - 407 000 € au lieu de - 835 000 €. Il faut être content d'avoir un moins qui diminue. L'État a choisi, par ailleurs, je vais être lent délibérément, d'écarter le complément de garantie pour les communes ayant un potentiel fiscal élevé. C'est-à-dire que l'on retient à Montbéliard, 304 000 € à ce titre, au lieu de 101 000 €. Nous sommes présumés, une commune riche. C'est ce qu'on appelle un écartement dans le vocabulaire de Bercy.

Au Conseil de mars, je vous avais largement commenté cette vision fiscale que je qualifie d'ahurissante. Cela consiste à transférer des ressources aux communes en situation difficile, à partir des communes qui ont fait des efforts de gestion. Pourquoi faire des efforts ? Je reviendrais sur cette notion de communes riches, tout à l'heure, si vous le voulez au sens de la Direction Générale des Finances Publiques.

Une commune riche, c'est une commune qui a des marges d'augmentation de la fiscalité locale. Cette commune devant donc, au sens de la doctrine administrative, augmenter la pression fiscale, dans les limites prévues par sa situation -communes de même strate- pour que l'État redistribue aux communes dites pauvres, le surplus de recettes créé. C'est ce que l'administration appelle : l'écartement du complément de garantie. Je ne vais pas en rajouter car je ne décolère pas de cette vision ubuesque des finances publiques, et je pèse mes mots.

Et puis pour vous faire sourire jaune, lorsqu'au début du mandat, nous avons été reçus par Madame la Directrice des finances publiques à Besançon, on avait bien compris qu'il suffisait d'augmenter les taxes d'habitation. Alors quid de la situation lorsque nous ne percevons plus cette taxe d'habitation remplacée par une dotation prévue par l'État ? J'aime bien vous laisser un blanc, ça vaut quand même la peine d'entendre ça.

Passons ! La suite, ce sont les impôts et taxes : - 288 213 €, majoritairement représentés par l'exonération des personnes âgées, modestes, alors là, elles ont fait un aller-retour, remises en place après avoir été retirées. C'est ce qu'on appelle le yoyo.

Les autres produits de gestion courante : -63 574 €, je les présente par ordre d'importance, vous avez bien compris. Revenus des immeubles en baisse, le double effet de la résiliation de baux, et de l'évolution des indices, en particulier l'IRL, ou de la stabilité des indices. Parce que, que ce soit l'IRL ou l'ICC, aucun des deux ne varie fortement.

Produits exceptionnels, ça porte bien son nom : 450 000 €, c'est intéressant. Comme il est dit, un peu plus qu'en 2016, c'est-à-dire que c'est aléatoire, mais c'est le résultat d'une stratégie de gestion foncière, ou de la gestion de nos bâtiments qui sont obsolètes ou sans utilité, dans la commune en assainissant notre patrimoine dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier, qui prend sa place dans notre stratégie d'allègement du patrimoine communal, dont nous n'avons pas l'objet : les bâtiments, les préfabriqués, les bâtiments type Algeco, etc. Tous ces équipements-là doivent disparaître, ils relèvent de la période d'après-guerre, malheureusement.

Le slide n 2 va vous présenter les dépenses de fonctionnement.

Au niveau du personnel, une très grande stabilité : -0,3 %. C'est non significatif.

Deuxième élément intéressant : les charges financières, un des postes les plus importants : -157 337 €. Je parlerai beaucoup de charges financières et des finances ce soir et un peu moins de budget. Avec un taux moyen de la dette qui ressort à 3,15 %, contre 3,46 % en 2016.

Les emprunts à taux bas prennent lentement la place des emprunts souscrits plus cher. Et les tombées d'emprunts qui arrivent actuellement, sont des tombées d'emprunts qui arrivent à échéance, qui ont évidemment, des taux plus élevés que ceux que nous avons souscrits et que nous

connaissions aujourd'hui. Les taux d'il y a quinze ou vingt ans sont évidemment, bien plus forts, que ceux d'aujourd'hui.

En 2017, pas de réaménagement de la dette en dehors de ce qui a été fait. On considère que l'on ne peut guère aller plus loin en termes de nettoyage, si j'ose parler ainsi. Je vous rappelle que notre stratégie a porté ses fruits, puisque depuis le Compte Administratif 2013, c'est 500 000 €, qui représentent un gain totalement exogène, et qui n'affecte aucun poste budgétaire de fonctionnement. Il ne faut pas perdre cela de vue. Quand vous avez une baisse des charges financières de 500 000 €, ce n'est pas la Ville qui fait fort, ce n'est pas le personnel, ce n'est pas le budget de fonctionnement, ce sont les banquiers, c'est la stratégie que l'on mène vis-à-vis des banquiers.

Les charges de gestion courantes restent très fortement marquées par les subventions au profit de la culture et des sports et de la jeunesse. Je rappelle, quand même, que la subvention au CCAS est stable à : 2 546 000 €. Par ailleurs, notre contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, et là, on a un petit bonheur qui nous arrive, baisse de 480 000 €, en lien avec la création de l'Agglo à 72. Devenir un peu plus gros, peut-être que cela crée quelques avantages.

Nos dotations aux provisions sont ajustées en fonction de l'actualisation des risques, il n'y a pas d'enjeux particuliers à commenter ce sujet.

Dans le détail, si vous voulez bien, enfin, de façon plus synthétique, quelle est notre situation ? C'est le slide n°3, en termes de niveau d'autofinancement.

À partir des dépenses et recettes réelles, c'est-à-dire hors mouvement comptable, ne générant pas de mouvements de trésorerie, on dégage 5 199 826 € d'épargne brute. (C'est la page 7 de votre brochure). La chute de risque en matière d'épargne brute est fixée à 10 %. C'est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement : 2017 affiche 12,29 %, 2016 était à 12,70 %. Ce taux est sain.

Quelle épargne nette avons-nous générée : 5 199 826 € d'épargne brute, moins le remboursement du capital de la dette -je m'excuse, je fais toujours de l'arithmétique, c'est mon défaut de comptable-, on trouve une épargne nette de 1 116 813 €.

L'évolution de 2013 à 2017 me paraît intéressante à présenter. Cela sera le slide n°4. C'est tout le fondement de notre modèle. L'épargne brute plafonne, évidemment, voire baisse légèrement. Il ne faut pas être surpris. Forcément, on accrochait un plan de redressement qui était très fort dans les années 2014/2015, en venant d'un budget 2013 que l'on n'avait pas maîtrisé, ce n'était pas le nôtre et donc, ce plan de redressement a amené une épargne brute forte, de 1,2 M€ d'épargne brute en plus. C'est l'écart en gros pour simplifier entre 4,3 M€ et 5,5 M€. Mais vous comprenez bien qu'on ne peut pas soutenir indéfiniment des efforts budgétaires, il y a un minimum de services à assurer aux citoyens, il y a un minimum de climat social à conserver, il y a un minimum de comportements sociaux à maîtriser lorsqu'on embauche peu, ou qu'on ne fait que remplacer, ou qu'on économise quelques postes qui ne sont pas vitaux, donc, forcément, l'épargne brute, elle va stagner, et elle va stagner durablement. Pas que pour nous, pour le mandat suivant aussi. Pourquoi ? Parce que les économies ont des limites. Ou alors, on ne rend plus les services, on fait comme à New York, on ne ramasse plus les poubelles. C'est ce qui est arrivé à une certaine époque. Donc, il n'est pas question de rentrer dans ce jeu-là. Cela, c'est simplement pour expliquer le plafonnement d'épargne brute en 2017 : 5,2 M€, c'est la dernière colonne d'orgue que vous avez là, après être passé à 5,6 M€ en 2015 et à 5,4 M€ en 2016. Cela veut dire que nous savons jusqu'où ne pas aller en matière d'efforts, à la fois pour le personnel et pour les services aux citoyens, premier point. Deuxième point : si vous observez l'épargne nette, vous constatez un nouveau progrès en 2017. Est-ce que c'est contradictoire ? + 210 906 €, vers 1,116 M€, c'est la même affiche. Après les années négatives de 2013 à 2014 : 2013, on l'a subi, on est arrivé en mars 2014, on l'a subi, le budget 2014 n'était pas voté, je vous le rappelle, mais il a fallu l'assumer, c'est la loi de celui qui arrive. Cela signifie quoi ? Cela signifie tout simplement que les efforts sur l'allègement du poids du remboursement de la dette continuent à produire leurs effets. C'est évident puisque les renégociations et les tombées de crédits qui sont arrivées, elles roulent, elles continuent. Cela fait que l'épargne nette progresse alors que les limites d'efforts budgétaires sont quasiment atteintes. Donc, cela, c'est très intéressant comme opération. Ce qui est intéressant de comprendre, c'est que maintenant que cette évolution est favorable, qu'elle est totalement exogène, cela va produire des effets non plus sur l'épargne brute, mais sur les emprunts

qui vont baisser. Et on va fabriquer, normalement, sauf catastrophe, de l'épargne nette progressive sans, pour autant, se serrer la ceinture au-delà de ce qui a été fait aujourd'hui. Je pense que si vous ne reprenez ce soir que cela de cette présentation, vous n'aurez pas perdu votre soirée.

Section d'investissement. J'ai un slide après, mais je ne vais pas le commenter tout de suite, vous l'oubliez un peu, je vais d'abord présenter des généralités sur la section d'investissement en parlant des composants des recettes sans parler du slide tout de suite. (C'est le tableau que vous avez page 23). Vous notez qu'un tiers de nos recettes d'investissement, 32,9 %, exactement, sont couvertes par notre excédent de fonctionnement, capitalisé, soit : 2 617 936 €. Ce taux, si vous regardez le graphique, montre bien combien les sources de financement par nos fonds propres ont de l'importance dans la conduite de notre action. Les subventions d'investissement ne sont pas négligeables, heureusement, avec 1,508 M€ et 1,701 M€ en 2017, dont 0,58, un bonheur n'arrive jamais seul, reversé par la sedD pour l'opération de clôture de la ZAC du Pied des Gouttes qui est soldée. Sur ce sujet des subventions d'investissement, on peut aussi rappeler que le rôle de la collectivité qui est d'aller chercher les fonds où on peut les obtenir, ce n'est pas neutre, j'en veux pour preuve, que l'action de notre collectivité et de Madame le Maire, pour soutenir notre projet de revitalisation du centre-ville ou l'anticipation du projet de Ville a permis de nous mettre en tête de la liste. Et ce n'est pas neutre du tout.

S'agissant maintenant des dépenses d'investissement, ce sont les fameux 4,83 M€, qui sont consacrés au remboursement de la dette, largement couverts par l'épargne brute. Je ne recommence pas ma démonstration, mais on revient aux 500 000 € qui ont été récupérés. Au niveau des opérations de programme, apparaissent aujourd'hui, enfin, en 2017, un tableau des AP (Autorisations de Programme), qui met en valeur le programme de notre mandature. Je cite un peu une liste à la Prévert, mais de temps en temps, il faut peut-être aussi réagir comme cela : le parking des Blancheries, la passerelle de la Petite-Hollande, la ZAC du Mont-Chevis, ce sont trois Autorisations de Programme qui sont soldées. C'est fini, on n'en parlera plus, il n'y aura ni recette ni dépense sur ces trois postes. Les premières dépenses apparaissent : la nouvelle école « Sous-la-Chaux » : 400 000 € en 2017. Vous savez aussi qu'en 2018, on va vers une tendance à 2,7 ou 2,8 M€, et la redynamisation du centre-ville apparaît aussi pour 100 000 €. Ces deux lignes vont rapidement monter en puissance, pour à la fin de l'école : 4,4 M€, et pour le centre-ville : 3 M€.

Un mot sur les dépenses d'équipement. On revient à cela quand on parle des projets ou des questions qui ont été abordées de façon un peu agressive, sur les projets qu'on avait ou qu'on n'avait pas. Il y a quand même énormément de dépenses d'équipement à faire pour maintenir la Ville en bon état.

Les restes à réaliser : 3,7 M€. Nous avons 0,3 M€ au titre des immobilisations incorporelles. 0,9 M€ au titre des immobilisations corporelles. Et 2,5 M€ en travaux. En passant par les voiries : 0,4 M€. Les espaces verts : 0,3 M€. Le mur du Bourg Vauthier : 0,2 M€, etc., etc. Vous avez la liste exhaustive de ces opérations, en page 29 de la brochure. Je ne vais pas vous en imposer la lecture, mais vous avez compris que c'est tout sauf de l'immobilisme. Et la liste est longue page 29.

Je vous propose maintenant d'aborder un point particulier, parce que l'on voit bien que la stratégie financière que nous avons menée produit ses effets, mais je voudrais consolider cette vision avec un commentaire sur la situation de la dette et des emprunts. En lien avec les investissements, c'est le slide n°6.

Je voudrais commenter la situation des emprunts sous trois aspects. Premièrement : la liste des emprunts contractés en 2017. Deuxièmement : l'évolution de l'encours de la dette, c'est affiché. Troisièmement : l'évolution qui est induite par cet encours de la dette, l'évolution de notre épargne nette, de la capacité de désendettement.

Ces trois critères sont suivis et doivent être suivis consciencieusement pour sauvegarder notre marge de manœuvre. La première question que je vous propose d'aborder, c'est la question des emprunts contractés en 2017. Il y en a deux :

1 M€ contracté en 2016, mais encaissé en 2017 au taux de 0,58 sur 12 ans. Fixe.

2 M€ souscrits en 2017 sur 20 ans au taux de 1,40. Fixe.

On ne compare pas un taux à douze ans, avec un taux à 20 ans.

À un moment, Madame le Maire nous a dit : « Je n'aime pas un taux de 20 ans. » Oui, bien sûr, on ne réagit pas pareil sur un taux de 20 ans quand on a soixante-dix ans que quand on en a cinquante. C'est comme ça. Dans le contexte, encore favorable, même avec des taux qui remontent, une souscription de 2 M€ en 2017 à 1,40 % reste une très belle opération. Il n'y a pas de doute.

On parle beaucoup aujourd'hui d'une inflation qui repart et d'une remontée des taux. À mon avis, elle sera lente et prudente cette remontée, tant que la reprise économique ne sera pas, au moins en France, structurelle. En boutade, je pourrais vous rappeler qu'en 1981, on achetait de l'argent au jour le jour, à 14 %, en France. Pas à 1,49 %. Cela, c'est important, parce que comme nous n'avons plus aucun crédit à risque et une majorité d'emprunts à taux fixe (89 % d'emprunts à taux fixe), le peu d'emprunts à taux variable restant étant indexé sur le livret A, il est évident que l'on créé un climat de confiance à notre égard, au niveau des prêteurs. Cela, c'est le premier sujet.

Le deuxième sujet concerne l'encours de la dette : de 40,1 M€ en 2014 à 32,2 M€ au 31/12/2017, soit moins 7,9 M€. La caractéristique de notre action se décline en deux mots, il y a deux effets : un effet domino et un effet de levier.

L'effet domino, c'est le fait que chaque remboursement pousse l'autre et crée de la marge de manœuvre en accélérant. C'est un peu comme le noyau atomique, plus on pousse, plus ça grossit. La mondialisation et la financiarisation de l'économie, malgré toutes les autres difficultés sociales entre autres que cette situation provoque, ont au moins un avantage, c'est qu'aucun territoire planétaire ou européen, ne peut prendre le risque d'une sortie brutale du modèle global et c'est ce qui nous sauve en partie. Parce que, forcément, comme l'économie est complètement globalisée, personne ne peut prendre des décisions très importantes. Les pays qui se sont mis à... Je ne vais pas parler des pays comme le Venezuela, qui ont pris des risques énormes en relançant la consommation, en relançant l'investissement, en relançant la richesse au niveau de l'individu, ils ont tout cassé, parce que le monde est maintenant unique, global, on ne peut pas faire n'importe quoi. C'est ce qui me fait dire que si les taux remontent, ils remonteront, forcément lentement, on n'est pas près d'avoir 14 %, ou alors on aurait eu la bombe atomique sur nous.

L'effet de levier, c'est que cette marge, qui est créée, permet de remplacer des crédits chers, je vous l'ai dit, par des crédits à taux faible, mais justement, dans la durée. Quand on remplace un crédit à 12 % sur 20 ans, par un crédit à 2 % sur 12 ans, on ne perd pas son temps. Mais encore fallait-il s'en donner les moyens et créer d'abord, de l'épargne brute en réduisant notre train de vie. Ça, c'est la réponse que je fais à mes détracteurs, quand ils me disent : « Vous n'avez rien prévu ». Mais si, nous avons prévu, mais avant de faire, il faut commencer par se remplir les poches. Au moins, éviter d'avoir les poches vides.

Le troisième sujet que je voudrais aborder avec vous, c'est l'évolution qui découle de la capacité de désendettement, c'est-à-dire le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, et aussi le degré de confiance instantané que les créanciers nous accordent, qui définit, pour partie, le taux de nos emprunts. Si on n'a pas de confiance, vous savez très bien qu'on achète de l'argent cher. Contrairement aux idées reçues, en économie, ce ne sont pas que les chiffres qui comptent, c'est surtout la confiance qu'on vous accorde dans la manière de gérer. L'affichage à six ans, au Compte Administratif 2017, de notre solvabilité apporte la preuve à l'environnement bancaire économique qui nous entoure que nous avons la capacité à maîtriser notre action malgré une réduction drastique de l'État, en matière de dotations. Maintenant, il faut quand même que cela s'arrête un peu, parce que tous mes beaux propos sont valables, mais dans une certaine limite. Si on continue de nous prendre 800 000 € par an, on n'aura plus qu'à rendre notre tablier.

Voilà ce que je voulais dire sur l'encours de la dette, au moins une fois dans la mandature, sur la gestion de la dette. Parce que c'est quand même très important.

On entend souvent « au Café du Commerce », c'est le cas de le dire qu'il n'y a pas de financement pour les projets, on oublie aussi souvent d'ajouter qu'il n'y a pas de financement pour les projets qui ne sont pas ficelés.

Cela donne naissance -pour le slide n°7, qui est la synthèse arithmétique comptable- au Compte Administratif 2017 qu'il vous est proposé d'adopter- à trois chiffres :

La section de fonctionnement se solde par un résultat excédentaire de 4 948 595 €, dont 2 M€ d'excédent N-1 reporté. Vous connaissez notre stratégie de report des résultats de l'année N-1 à chaque fois, pour faire des « noisettes », si j'ai le droit d'utiliser ce mot.

La section d'investissement se solde par un déficit de 2 312 713,04 €, c'est-à-dire - 902 et - 1,4 M€ de reste à réaliser en N+1, ce sont les engagements. La règle veut que notre surplus aille d'abord et prioritairement à la section d'investissement, c'est-à-dire couvrir les 2 312 713,04 € qui sont négatifs, pour obtenir à la fin un résultat cumulé de 2 635 881,96 €.

Voilà, tout 2017 est présenté. Tout 2017, à mon avis, a préparé 2018. Je l'ai dit au dernier Conseil, les quatre années qui viennent de s'écouler ont préparé la suite et 2017 comme les années précédentes. J'espère seulement vous présenter en mai 2019, un Compte Administratif de la même veine.

Je suis à votre disposition. Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Vous avez un peu anticipé, au fil de votre propos, mes interventions, finalement. Déjà, je fréquente très peu les cafés et sachez que je ne pense pas que mes interventions, au Conseil Municipal, soient reprises dans les cafés. Je ne crois pas que cela anime autant les débats dans les cafés.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

C'est le jeu !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Mais peut-être ! Finalement, cela ne serait pas mal. Vous avez raison sur un point. Je crois que les séances sur les Comptes Administratifs se ressemblent, chaque année. Vous avez une position, une vision des choses et moi, je crois que j'en ai une autre. Quand j'étudiais ce Compte Administratif, je me disais que je pouvais pratiquement reprendre mon intervention de l'année dernière. Sans difficulté, parce que nous avons des visions différentes. Et je vais m'en expliquer. Peut-être que l'année 2018, au regard du budget que vous avez voté, sera l'exception qui confirmera la règle, parce que des projets sortent enfin, voient le jour. Pour autant, ce Compte Administratif est le reflet de l'exécution du budget 2017. Le budget 2017, au moment de sa présentation, était-il sincère ? Vous connaissez ma réponse et elle ne vous étonnera pas : non, il était insincère et nous l'avions fortement dénoncé à l'époque, au moment des Orientations Budgétaires, mais aussi au moment du vote du budget. J'avais parlé à l'époque d'un « budget en trompe-l'œil » ou d'un « budget d'affichage ». Pour masquer l'absence d'investissement, dans votre document d'orientations budgétaires, vous vous étiez approprié des projets portés par des acteurs privés. L'objectif étant de masquer votre propre inertie, sur l'année 2017. Toute votre communication a été réalisée sur cette base. Malheureusement, le Compte Administratif est un juge de paix. Difficile d'intégrer dans l'étau de réalisation, l'action des opérateurs privés. Sur les dépenses de fonctionnement, le taux de réalisation est de 88 %, ce qui est faible par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne se situe, dans les autres collectivités, à hauteur de 95 %. A la Ville de Montbéliard, même quand on vote un budget serré, on ne consomme pas tous les crédits. Cela sous-entend autre chose : que vous gonflez, au moment du budget, vos dépenses pour justifier tout le reste. C'est-à-dire les augmentations de tarifs, la création de la nouvelle taxe (celle de l'inhumation), les baisses de subventions, les restrictions dans les services, avec la diminution, par analogie de la qualité du Service Public. Depuis plusieurs années, les crédits dédiés à la culture, à l'éducation, le sport, le social, baissent. Quelques chiffres. Vous avez pris des éléments de comparaison, je vais faire à peu près la même chose. Entre 2013 et 2017, sur la base des Comptes Administratifs -je n'invente rien- : éducation - 235 000 €, culture - 875 000 €, sport - 754 000 €, social - 387 000 €, associations - 732 000 €. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes, ils sont éloquent, ils témoignent du désengagement progressif de la Ville, sur l'ensemble des quartiers. La Ville régresse dans ses fonctions sociales, les quartiers de la Chiffogne et de la Petite-Hollande se paupérissent à une rapidité vertigineuse. La Ville régresse dans les fonctions culturelles et là aussi, vous envoyez toujours des messages contradictoires. L'année dernière, vous avez vanté la redynamisation de la Ville, du cœur de ville, mais redynamiser le centre-ville, cela passe aussi par un programme culturel très riche, mais aussi par un tissu associatif très dynamique et reconnu. Je fais un

point également sur les ressources humaines : 509 agents en 2013, 441 agents en 2017. Il y a eu, je pense, quelques transferts pour la gestion des feux tricolores à PMA, peut-être quelques-uns, je n'en suis pas sûre. Peu importe, une baisse de 13 % des effectifs et par analogie, c'est toute la perte en Services Publics, la manière de servir de nos agents. Il faut insister là-dessus.

Je vais passer sur l'investissement. Cette maîtrise du fonctionnement pourrait être au profit d'un investissement fort, mais malheureusement, cela n'est pas le cas. Sur l'ensemble des dépenses d'équipement, le taux de réalisation s'élève à 69 %. Ce taux, extrêmement faible, pour les collectivités de strate similaire, j'ai vérifié, les taux de réalisation pour l'investissement avoisinent 85 %, c'est la moyenne, la Ville ne consomme pas le peu de crédit d'investissement qu'elle inscrit, pourtant, vous n'en inscrivez vraiment pas beaucoup. Je pense, Monsieur PASSIER, que nous touchons vraiment à ce qui nous oppose. Non pas dans un esprit manichéen : les bons gestionnaires d'un côté, les mauvais, les dépensiers de l'autre. Comme Madame BIGUINET aime à réduire ce débat. Ce qui nous oppose vraiment, je le crois profondément, c'est qu'il faut -c'est ma philosophie- parfois sacrifier un indicateur, au profit de l'avenir d'un territoire. Si je prends les grands projets que vous avez difficilement affichés en 2017, il a fallu aller les chercher les projets, je vais en prendre quatre un peu symboliques : cœur de quartier Petite-Hollande, îlot des Hexagones, nouvelle école Sous-la-Chaux, redynamisation du centre-ville. Quatre projets d'importance pour l'avenir de notre Ville, nous n'en doutons pas. 13,6 M€ prévus en AP. Sur ces opérations, les crédits de paiement, c'est-à-dire les dépenses effectives sur ces projets-là, ces opérations majeures, s'élèvent à 732 500 €. Les grands projets correspondent à 16 % de vos dépenses d'équipement. 16 % pour les grands projets de la Ville ! Ce n'est pas à la hauteur des enjeux de l'attractivité, du dynamisme de notre Ville, 16 %, ce n'est pas suffisant. Une accélération n'aurait pas nui à votre gestion. Elle aurait peut-être entamé quelques indicateurs, un peu d'autofinancement en moins, mais peu importe, finalement, le reste aurait suivi. Il faut attendre la cinquième année d'exercice budgétaire, pour que les dimensions économiques, commerciales, urbanistiques de la Ville de Montbéliard soient enfin prises en compte. C'est votre budget 2018, dans une approche un peu plus globale. Il y a un chiffre dans ce Compte Administratif qui marque cette absence d'anticipation en 2017, l'absence de dynamisme, voire le déclin de Montbéliard, c'est l'évolution des droits de mutation qui baissent de 18 %. Cette évolution va à contre-courant de la tendance nationale où les recettes des droits de mutation augmentent. Elles augmentent fortement dans les autres collectivités. C'est un marqueur d'immobilisme que nous n'avons cessé de dénoncer depuis le début du mandat. J'ai toujours l'impression étrange que seule l'adversité vous pousse à agir. Nous l'avons vu dans le dossier du conservatoire, le dossier ressurgit parce que l'Agglomération a sorti un dossier sur la clinique, la santé, les mobilités, l'attractivité commerciale. Certes, mieux vaut tard que jamais, mais la Ville doit avoir la capacité à se réinventer, à s'imaginer et ne pas subir, toujours, cette forme de déterminisme. Un investissement fort, c'est toujours un choix qui concourt à la construction de la Ville d'aujourd'hui, mais aussi de demain. Et en 2017, les chiffres du Compte Administratif en témoignent, vous n'avez pas fait ce choix, Monsieur PASSIER, c'est pourquoi nous voterons, ça ne vous étonnera pas, contre ce Compte Administratif.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Merci Madame CHIAPPA KIGER.

C'est vrai que je retrouve, aujourd'hui, vos propos de 2017. Il y a une certaine constance, comme la mienne, d'ailleurs. Si on n'a pas de constance, on ne va pas très loin. Mais je ne peux pas accepter que vous considériez que nous avons fait un budget insincère. Un budget insincère, c'est un budget qui triche sur la réalité. Et il me semble qu'en droit français, un budget insincère, c'est punissable. Je ne crois pas que ce soit quelque chose d'autorisé dans le monde des collectivités municipales. Ailleurs, je ne sais pas, je ne prendrais pas le risque de répondre pour d'autres instances ou d'autres structures. Mais vous ne pouvez pas dire que le budget est insincère, le résultat en est la preuve. On aurait un budget insincère, si nous avions annoncé un gain, une épargne nette de 2 M€ et que l'on soit à -2 M€. C'est cela un budget insincère, c'est un comportement falsifié de la présentation comptable des résultats. En supposant avoir des recettes qui soient exorbitantes, par rapport à celles qui sont prévues, ou des dépenses qui sont sous-évaluées. Non, ce n'est pas un budget insincère. Je m'élève complètement contre cette remarque qui n'est pas acceptable. Le taux de réalisation, effectivement, il découle directement du modèle d'effort que l'on a construit. Si le taux de réalisation est de 80 ou 82 % et qu'il ne correspond pas à ce qu'il se passe dans les autres collectivités, c'est tout simplement le fait qu'on prend des précautions à un certain niveau et on fait un peu mieux. Moi, je ne

sens pas obligatoire de dire que le taux de réalisation doit être de 100 %. Nous ne sommes pas obligés de faire comme dans une caserne, si on n'arrive pas à 100 %, faire tourner les camions avec de l'essence, pour user l'essence qu'on avait budgétisée. Il faut être sérieux. C'est cela le problème. L'administration passe son temps à dire que le taux de réalisation doit être de 100 %. Mais je rêve ! Je rêve ! On fait tourner les camions pour consommer l'essence ? Ce n'est pas si vieux que cela. C'est sûr que les 2 000 Md€ de dettes, ils viennent de quelque part. Sur la quantité d'agents, je n'accepte pas ces remarques, parce que s'il y a un sujet auquel, depuis que nous sommes là, nous avons fait très attention et j'en suis, personnellement, moi, le gardien majeur, puisque je suis aussi Adjoint aux Ressources Humaines. Je regarde ça de très près en particulier avec les services, vous n'imaginez pas à quel point, les efforts que l'on fait, aussi bien en CTP en CHSCT, etc., en communication avec les syndicats sur toutes ces opérations, pour que la performance soit forte, sans avoir de dégâts sociaux. On n'a pas de dégâts sociaux. Si nous avions des dégâts sociaux, cela se saurait. Quand les gens en ont marre, ils sont dans la rue. À Montbéliard, on n'est pas sorti dans la rue. On sort dans la rue à EDF ou à la SNCF, mais la commune n'a pas encore, jusqu'à maintenant commis des gestes ou des actes de coercition tels que c'est insupportable. Il y avait des poches de productivité, d'efforts qui ont été retenus, nous avons aussi mutualisé un certain nombre de fonctions, les organigrammes ont été assez fortement modifiés au niveau des Ressources Humaines. L'évolution s'est faite, chacun progresse. On a des effectifs qui rajeunissent, donc, les jeunes qui arrivent soutiennent les anciens. Les anciens, peut-être, travaillent moins vite que les jeunes, mais ce n'est pas une injure de dire cela, c'est la vie courante.

Sur les investissements, alors là, je tombe un peu du panier de pommes, parce que, sur les investissements, je prends les Autorisations de Programme que vous avez à la page 28. En particulier, vous parlez du cœur de quartier de la Petite-Hollande, je vous renvoie quand même à une réunion que nous avons eue vendredi soir, avec les gens de la Petite-Hollande, Éric LANÇON était présent. Sur le secteur de la Petite-Hollande, il y a trente-cinq associations qui travaillent sur le secteur de la Petite-Hollande. Le cœur de quartier de la Petite-Hollande, c'est 1,2 M€, sur une enveloppe de 1,7 M€, c'est tout sauf rien. L'îlot des Hexagones, il faudra en faire quelque chose, c'est 4 M€, 1 M€ à l'école Sous-la-Chaux, etc., la redynamisation du centre-ville, c'est 3 M€ cette année. Ces opérations-là ne peuvent pas être réalisées, sans avoir précédemment fait ce que je vous ai dit sur les quatre années précédentes. Donc, on ne sacrifie pas, ce n'est pas vrai. Les indicateurs, d'ailleurs, je ne les suis pas. À la fin de la page, il y a des indicateurs, je ne prends pas les indicateurs nationaux comme des références. En général, les indicateurs nationaux mesurent surtout celui qui est le plus bas puisque ce sont des moyennes arithmétiques. Donc, cela ne m'affole pas que les indicateurs que vous avez en fin de brochure soient utilisés à bon ou mauvais escient. On ne sacrifie pas la gestion de la Ville à un quelconque indicateur, dans la mesure où, tout simplement, je ne les regarde pas. Et puis le problème du plan de développement ou du projet de développement, c'est normal qu'au bout de la quatrième année, on commence à voir. Pourquoi ? Parce que cela va monter en puissance et peut-être que nos successeurs en bénéficieront aussi : nous ou d'autres. À partir du moment, à partir de la quatrième année, on a des retours et des forces à déployer sur différents projets, la redynamisation du centre-ville, nous n'aurions pas pu la réaliser l'an dernier. 3 M€, on serait allé les chercher où ? L'école Sous-la-Chaux, comment est-elle née ? 4,8 M€ ! 60 ans comme disait Madame le Maire ! L'école Sous la Chaux, c'était un préfabriqué. Mes fils y sont allés, bien sûr. Comment aurions-nous sorti cet investissement de 4,9 M€ ? Il y a des soutiens bien sûr, des dotations et des subventions, mais pas que, il y a une part importante de la Ville. Donc, je ne veux pas entendre qu'on sacrifie le programme d'investissement à des indicateurs, forcément, cela va enfler maintenant, cela va être le contraire de ce qui s'est passé il y a quatre ans. C'est maintenant qu'il y a la bosse. C'est exponentiel, une fois qu'on a mis un peu d'argent de côté. Il faut faire attention quand on parle du conservatoire, de la santé, etc. Je ne vais pas en rajouter, mais le conservatoire, c'est la responsabilité de PMA. La santé, c'est la responsabilité du Plan Régional de Santé et de l'ARS. La Ville ne peut pas tout assumer. Encore que, puisque vous citez le conservatoire, le fait d'accorder l'idée d'un fond de concours, sans avoir la compétence du conservatoire, sans avoir la compétence culture, c'est un acte d'une grande responsabilité pour la Ville, puisqu'on dit à l'Agglo « Ecoutez, on sait très bien que cet outil est un outil général, collectif, pour l'agglomération » et « On dit, on est capable de vous aider, on vous soutient ». S'il n'y avait pas eu d'épargne, on ne soutiendrait pas le conservatoire et PMA aurait le conservatoire à construire tout seul, sans un soutien de la Ville. On ne peut pas être accusé, à Montbéliard, d'être responsable de l'évolution du projet. Si PMA l'avait engagé avant, dans une autre mandature, pourquoi pas, il fallait le faire. Parce que, comme le disait Madame le Maire, l'avant-projet sommaire est de 2012. La santé, c'est très compliqué, ce n'est pas la Ville qui a supprimé l'hôpital de Montbéliard, ce n'est pas la Ville qui hésite entre une clinique classique et une

clinique de soins de suite, rééducation. Vous savez pertinemment qu'aujourd'hui, les modes de chirurgie montrent qu'on passe deux jours en chirurgie à l'hôpital régional, où il y a, en général, trois ou quatre scanners, etc. Aucune clinique ne peut plus s'en payer un, mais à l'hôpital général, il y en a trois ou quatre. Il y en a quatre à Dijon. C'est comme cela ! Les coûts d'investissement dans la santé sont si forts que les ARS ont choisi de décentraliser. Je ne dis pas que c'est la panacée, mais évidemment, dans ces conditions-là, on n'a pas de clinique chirurgicale classique, on n'aura qu'une clinique de soins de suite, rééducation. Les personnes qui se font opérer à Trévenans, en rééducation, elles viendront à Montbéliard. Donc elles passeront deux jours à l'hôpital et peut-être trois semaines au SSR de Montbéliard. Et les visiteurs viendront à Montbéliard, pas à Trévenans. Vous n'allez pas voir vos amis, le jour de l'opération. C'est un faux procès de parler du conservatoire et de la santé. D'abord, ce n'est pas dans notre jardin et ensuite, on subit plus ces questions-là qu'on en est les maîtres. On essaye de les accompagner du mieux que l'on peut, parce qu'on n'oublie pas qu'on est une ville centre et que sous cette identité-là, on a, à la fois, la responsabilité de porter la Ville le plus haut possible et de permettre aux communes qui nous entourent de profiter de cette ville centre. C'est ça la question, l'Agglo doit profiter de la ville centre, parce que la ville centre fait. Et c'est pour ça que PMA veut nous aider dans la ville centre.

Voilà pour répondre. C'était un peu plus stratégique, plus politique que technique, que financier, mais c'était une réponse à vos propos qui sont les mêmes qu'en 2017.

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Pas tout à fait les mêmes, je crois que j'ai été plus sévère en 2017. Par rapport au taux d'exécution, je ne vous dis pas de faire tourner les camions dans le vide, ne vous trompez pas Monsieur PASSIER, ce n'était pas le sens de mon intervention. Si je prends pour le fonctionnement, dépenses réelles : crédits annulés : 2 960 000 €, c'est en ça que je dis que votre budget est un peu insincère, parce que vous justifiez par votre budget présenté à la population, des augmentations de tarifs. C'est-à-dire que les Montbéliardais vont payer un peu plus les services publics rendus. Mais vous, au final, sur les crédits ouverts et les mandats émis, il y a juste une différence de 2 960 000 €. Donc, moi, cela me pose un problème. C'est-à-dire que toutes les collectivités, sur les budgets de fonctionnement, on est tellement serré que l'on va au plus juste. Vous en termes d'affichage, vous avez encore 2,9 M€ de marge sur les crédits de fonctionnement. C'est-à-dire que quand vous montez votre budget, vous ne collez même pas au réalisé de l'année d'avant. Ce qui est, quand même, un sacré luxe, aujourd'hui pour une collectivité, croyez-moi. C'est ce que je voulais vous expliquer, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, les nouvelles taxes, les augmentations de tarifs, ce sont les Montbéliardais qui les subissent, alors que la Ville de Montbéliard -le Compte Administratif en témoigne- avait, quand même, un peu de marge. Les 2 M€, on pourrait dire que l'on va accélérer un peu plus les investissements. Cela, ça aurait été logique. Vous prenez la page 28, on a notre lecture du tableau, Monsieur PASSIER. Moi, je ne prends pas ce qui a été réalisé avant 2017, je prends bien les crédits de paiement de l'année 2017. Ce qui a été réalisé, c'est cela un Compte Administratif. Je ne parle pas du parking des Blancheries, c'est une queue de projet, cela n'a rien à voir. La passerelle de la Petite-Hollande, c'est pareil. Je vais prendre le cœur de quartier de Petite-Hollande : 244 000 €, îlot des Hexagones : 0 €, est-ce que l'on ne pouvait pas accélérer un peu pour les Hexagones, pour montrer au quartier qu'on était présent ? Vous annulez 2,9 M€, mais pour l'îlot des Hexagones, en réalisé 2017 : 0 €. C'est clair. Nouvelle école Sous-la-Chaux, 396 000 €, début de projet. Mais là non plus, on n'était pas dans la mesure, je pense que les services doivent être un peu débordés parce qu'ils sont en sous-effectif, mais d'anticiper un peu le projet et d'accélérer les choses. Redynamisation du centre-ville, projet majeur. Vous l'avez dit, vous avez eu des aides de l'État importantes. On a dépensé pour soutenir le centre-ville, l'année dernière, 91 000 €. Ça parle ces chiffres-là ! Et pendant ce temps-là, on ne consomme pas les crédits inscrits. C'est cela que je veux dire et c'est en cela que je dis que votre budget n'est pas sincère, vous ne consommez pas les crédits inscrits. C'est ce que je voulais vous dire.

Et par rapport au personnel, vous avez raison, il n'y a pas encore de manifestation, mais pour autant, il y a eu, quand même, la première manifestation en 2017, ce qu'il n'y avait pas eu depuis plus de 20 ans à Montbéliard.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Quelques mots pour répondre à cette situation. Oui l'îlot des Hexagone : 0 €. Les Hexagones, il faut tout restructurer. On a inscrit une enveloppe significative, vous l'avez vue, sauf que sur les Hexagones, il y a toute une série de contraintes, extrêmement complexes, c'est une copropriété en difficulté. Il y avait plusieurs contraintes à lever. Il y en avait une, déjà, avec la fameuse halle, qui est construite au-dessus du tunnel de la SNCF et où se posait une véritable question sur la capacité, ou pas, de cet équipement, à résister à un complément de construction. Il fallait vérifier la capacité du terrain, des sols à tenir, il fallait vérifier la validité auprès d'architectes, etc., des choses extrêmement compliquées. Il y avait, à côté de cela, une copropriété en difficulté avec des copropriétaires qui ont des dettes particulièrement importantes. Pas la Ville, bien sûr, qui n'est pas propriétaire à 100 % de ce site, qui a conduit à mettre la copropriété sous administration judiciaire, le gestionnaire ne l'a plus, c'est maintenant un administrateur judiciaire qui s'en occupe. Il est très difficile d'entretenir les Hexagones parce que les entreprises ne sont pas payées, les créanciers attendent qu'on les paye, ils ne veulent plus intervenir. C'est terrible. Quand vous avez des situations comme celle-là, que vous essayez, l'année N -l'année 2017- de sortir du piège en prenant des interventions, vous perdez un mois, deux mois, trois mois, six mois. Une opération comme celle-ci, d'administration judiciaire, ça va durer au moins deux ans ou deux ans et demi. Ce n'est pas insincère. Si on avait pu aller plus vite, on serait allé plus vite. Mais on n'avait pas prévu que cela se passe aussi mal. Ensuite, je tiens à rassurer les gens des Hexagones, il n'y aura pas de disparition, d'un seul coup, des services qui sont rendus là-haut. Il y aura, effectivement, une destruction des Hexagones, lorsque la halle sera équipée, très clairement en équipement commercial normal.

L'école Sous-la-Chaux. Attendez, je rêve ? Soixante ans sans rien, on inscrit l'école Sous-la-Chaux, on fait les études en 2017, on nous reproche aujourd'hui de ne pas aller assez vite ? On a fait un appel d'offres, on a mis en concurrence de nombreux cabinets d'architectes. Cela a été très compliqué, très lourd, de façon anonyme, de façon très surveillée, très contrôlée. On ne connaissait pas qui enchérissait, on a travaillé de façon anonyme avec les dossiers, pour ne pas être en situation de quelque conflit que ce soit. C'est très compliqué, donc, on a prévu cela. Ensuite, il a fallu choisir le cabinet qui était issu des urnes, si on a le droit de parler comme ça. Ce n'est pas un coup de baguette magique. On n'a pas fait l'école Sous-la-Chaux comme la passerelle qui est capable de faire circuler des tanks. Excusez-nous. De l'investissement, je suis d'accord, il faut des investissements, mais pas n'importe quel investissement. D'abord, on réfléchit avant d'investir, parce que des investissements pour dire : « Je suis passé par là, c'est moi qui ai fait cela », cela n'a aucun intérêt. L'école Sous-la-Chaux, cela a un intérêt. La passerelle qui va à ZUP n'a aucun intérêt. Elle est trois, quatre, cinq fois, six fois, surdimensionnée. C'est pour cela que les projets ne vont pas toujours à la vitesse que l'on voudrait. Ce que l'on sait maintenant que l'on soit là ou que l'on ne soit pas là dans deux ans, les conditions sont réunies pour que les projets aboutissent. L'école Sous-la-Chaux aboutira en 2019 parce qu'il faut qu'elle soit faite, c'est une exigence que nous avons pour la rentrée scolaire 2019 mais si d'autres projets vont moins vite, on fait avec, on n'a pas le choix.

Je vous en prie Monsieur LANCON.

Monsieur Éric LANCON

Dans votre propos liminaire, vous ne nous avez encore pas accusés d'être les mauvais gestionnaires -je sais que Madame le Maire va le faire au retour-, que les finances étaient désastreuses en 2014, je vous préviens déjà. Évidemment, quand on voit, exemple, page 25, la capacité de désendettement : on fait croire à toute la population, parce que c'est très pratique, que nous étions à la limite de la tutelle. Je vous rappelle qu'il y a une seule ville en France qui a été mise sous tutelle : Mende. Impôts toxiques, c'était la catastrophe, c'est la seule en France. Je rappelle que nous ne sommes même pas dans les cinquante ou cent premières villes les plus endettées de France, même pas pour la Franche-Comté. C'est d'autant plus surprenant que trois ans et demi après votre arrivée, vous vous engagez toujours sur ce fameux fonds de concours à 4,5 M€. Imaginons, chacun de nous, quand on fait des emprunts, quand on a une dette, est-ce que trois ans après, on est en capacité de reconstruire une maison ? C'est que l'on est riche et que tout va bien. Donc, évidemment, les trois premières années, je ne néglige pas les finances, qui sont difficiles sous l'effet ciseau, tout ce que vous avez dit, mais je crois qu'il faut arrêter avec « la situation catastrophique, désastreuse, etc ». À la lumière en plus des propos de Myriam, sur les taux de réalisations, il est vrai que l'on voit dans différentes collectivités, des taux de réalisation qui ne sont pas très bons, autant en fonctionnement qu'en investissement. Si

dans l'îlot des Hexagones, on ne peut rien faire en 2018, il ne faut rien inscrire, tout simplement. Et puis la petite pichenette sur la passerelle de la Petite-Hollande. Oui, c'est vrai que pour les habitants de la Petite-Hollande, elle est peut-être un peu trop large. C'est vrai, il aurait peut-être fallu la réduire un petit peu, ils ne méritaient pas cela ! Vous l'avez compris, ce n'est même pas de l'humour. Mais elle est là, l'Agglomération a fortement investi dedans, les Allemands, quand ils ont visité la ville, ont été en admiration devant cette passerelle, mais nous, évidemment, on va la critiquer.

Par contre, j'ai quelques questions à vous poser sur le périscolaire. Je crois que Madame le Maire s'est engagée à me donner une réponse, elle va peut-être me la donner à son retour. La participation de la CAF, la dotation de l'État et la redevance du périscolaire, le total s'élève à 878 225 €, c'est-à-dire que toutes les subventions et la participation des familles c'est 878 225 €. C'est une somme conséquente. Je l'ai reprise dans le compte financier, j'ai simplement fait une addition. Je voulais savoir, en face, quel était le service. La réponse qui va m'être apportée, c'est que c'est très difficile, évidemment, parce qu'il y a une comptabilité analytique, etc. mais n'empêche que je doute fortement de cette dotation de l'État de 167 000 €, Est-ce qu'elle sera vraiment pour les élèves qui seront accueillis au périscolaire ? 878 225 € pour faire fonctionner le périscolaire. Il y a des frais allez-vous me dire, mais je n'ai pas trouvé en face et j'espère que vous me le direz, c'est le quatrième Conseil Municipal où je pose cette question. Est-ce que c'est flou ? Mais il n'y a pas de réponse. Ensuite, il y a d'autres chiffres qui m'ont interpellé, page 19 : les aides en numéraire aux associations, ils ont bondi de 330 000 € en une année. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que le soutien en nature consenti aux associations, etc., a donc fait un bon de 10 %. Donc, j'imagine qu'il y a eu un taux d'occupation très important, révélateur d'une forte activité. Donc, j'imagine qu'il y a derrière, obligatoirement, des faits.

Ensuite, les amendes de police. Je me tourne vers Monsieur l'Adjoint en charge de la sécurité. Le produit des amendes reversé par l'État était de 302 000 € en 2015 et il est de 517 000 € -plus de 60 %. Il y a sûrement quelque chose, un transfert, etc. Vous avez bien compris ma question : est-ce que les amendes de police, tant mieux, cela veut dire qu'il y a des contrevenants, cela n'est pas la question, mais c'est le fait qu'elles aient bondi de 60 %.

En fait, pour résumer, vous avez bien compris, c'est le périscolaire, ces aides en numéraire et la dernière question subsidiaire sur le retour des amendes de police.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui, dans l'ordre : 40 M€ je reviens sur les premiers propos, mais effectivement, on ne peut pas ne pas revenir là-dessus, 40 M€, 32 M€ aujourd'hui, je n'ai jamais utilisé le niveau de dette comme un critère utile en gestion, ce n'est pas le niveau de la dette qui compte, c'est l'épargne nette par habitant. Donc, on avait trop de dettes parce que le taux correspondait à 14 ans à l'époque. J'avais été reçu par la Direction...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Cela c'est la propagande de Madame le Maire !

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Je vais vérifier, mais quand nous sommes allés à Direction Générale des Finances Publiques, on était sur un taux d'environ 14 %.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Monsieur PASSIER, ayez au moins une fois l'honnêteté. Vous présentez des documents. J'ai le Compte Administratif de 2013, je vais quand même vérifier. Pour l'anecdote, voilà le Compte Administratif de 2013, voilà celui de 2017. Vous avez même réduit en peau de chagrin les documents.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui, sauf que vous vous trompez de brochure. Parce que vous avez un document simplifié et un autre.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Non, non, pas du tout, Compte Administratif 2017 voilà le volume et, pour 2013, voilà, parce qu'il y avait beaucoup d'opérations à l'époque. Peu importe, mais ne reprenez pas la propagande de Madame BIGUINET, qui a vendu cela.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

On n'est pas sérieux là !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

En 2013, le taux était de 9 ans. Evidemment, si on avait laissé tout au fil de l'eau..., mais cela, c'est votre hypothèse. Pourquoi, nous, nous aurions tout laissé au fil de l'eau ? On arrivait à 14 ans si on laissait tout au fil de l'eau, mais on avait toujours pris nos responsabilités, Monsieur PASSIER. En 2013, le niveau d'emprunt était de 38 millions. Quand vous dites que ce n'est pas important, mais c'est quand même la sémantique de Madame de Maire qui n'arrêtait pas de dire que nous étions à 41 M€, etc., même si on lui apportait les documents. Ne nous reprochez pas cela à nous, c'est votre sémantique depuis le début du mandat.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Vous n'avez pas compris ce que j'exprime ! Dans les 40, 30, 20 ou 10 M€, ce n'est pas le montant en valeur absolue qui compte, c'est la charge de la dette, c'est tout. Le reste, c'est de la littérature. On peut avoir 100 M€ si on est capable de les rembourser, cela n'a pas d'importance.

La deuxième question sur les six ans d'Éric LANÇON. Oui, c'est vrai, cela fait six ans, mais cela veut dire quoi ? Cela veut dire que maintenant, pour les années qui restent, on peut remonter tout doucement, sans être en situation difficile. C'est-à-dire que comme les taux sont bas, on peut doucement, éventuellement réemprunter et consolider les projets qui sont là.

Le périscolaire, je suis embêté, parce qu'il y a quatre Conseils je crois, Madame AMBERT était encore là, on avait préparé la réponse, on avait un dossier parfaitement construit, c'est dommage que je ne l'aie pas gardé. Le document a été fait, je l'ai, je vous assure que je l'ai, mais personne ne l'a réclamé, nous l'avons gardé. Les conseils suivants, vous ne l'avez pas demandé. C'est vrai, je vous assure. Le travail avait été très très complexe, parce que David BRANDT, le technicien qui s'en est occupé, je vous garantis que c'était très difficile à construire pour ne pas raconter de bêtises. Mais, cela existe, je vous assure.

Les amendes de police, c'est très curieux, si je ne me trompe pas, les amendes de police, il y a un changement de modèle comptable avec un transfert à un autre poste budgétaire. C'est cela Philippe ? Je ne me trompe pas ?

Madame Dina CIANI

Ce sont les amendes de police qui étaient auparavant en investissement, qui sont maintenant en fonctionnement.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui, voilà.

Monsieur Éric LANÇON

Le passage de 300 à 500 et quelques milles. C'était à 300 000 € en 2015, j'ai repris les chiffres, de bulletin à bulletin. Et là, ils sont à un peu plus de 500 000 €, voilà, que ce soit en fonctionnement ou en investissement... cela ne peut pas être le forfait post stationnement ?

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui, c'est un transfert de charges. D'ailleurs dans les colonnes d'orgue que l'on a présentées, cela déforme les deux colonnes.

-Intervention inaudible -

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Cela déforme les deux colonnes, mais elles n'ont pas évolué.

Monsieur Éric LANÇON

C'est au chapitre 13 !

Monsieur Jean-Claude PASSIER

On garde quand même une réponse technique –parce que c'est technique- pour le prochain Conseil.

Monsieur Éric LANÇON

La dernière sur les subventions en nature. Ce bond important en une année. Vous avez une base de calcul, évidemment. Il y a plus de 300 000 €.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Vous savez combien c'est, les subventions en nature ?

Monsieur Éric LANÇON

Oui, c'est marqué. Je vous demande simplement, j'ai vu qu'il y avait 330 000 € d'augmentation, des soutiens en nature, qui s'ajoutent au numéraire.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui, pourquoi ? C'est choquant ?

Monsieur Éric LANÇON

Sur une année !

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Quand les associations demandent des m²....

Monsieur Éric LANÇON

C'est énorme !

Monsieur Jean-Claude PASSIER

On a des demandes de m² tous les jours de la part des associations. Il y a toujours une association qui veut venir s'installer à Montbéliard, pour avoir son siège social à Montbéliard, c'est peut-être aussi avec une arrière-pensée de subvention, c'est sans arrêt. On a des demandes en permanence.

Monsieur Éric LANÇON

Oui mais enfin !

Monsieur Jean-Claude PASSIER

3 495 949 €, c'est une valorisation à coût standard et sans aucune fantaisie comptable du prix du service rendu. C'est tout. Il y a deux effets. Un effet prix, peut-être, mais il est marginal parce que l'on n'a pas augmenté grand-chose entre les années. Il y a surtout un effet volume, parce que l'on est perpétuellement, d'ailleurs, on a beaucoup de mal, à la Petite-Hollande comme ailleurs...

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Il y a une revalorisation du site, des charges...

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Oui, mais la revalorisation liée aux charges, elle est mineure. C'est surtout la revalorisation liée au volume, on est sollicité sans arrêt par de nouvelles associations. Et c'est très difficile de résister. A la Petite-Hollande, par exemple, parce que l'on ne souhaite pas, à la Petite-Hollande laisser réoccuper des bâtiments qu'on veut faire mourir. Je vous rappelle que le Schéma Directeur Immobilier a déterminé, à peu près, pour des communes de mêmes strates, que l'on avait entre 25 et 30 % de m² en trop. On fait tout pour ne pas en donner en plus. Mais on est sollicité sans arrêt. Tous les jours, il y a une association qui veut venir s'installer à Montbéliard, peut-être que c'est la Ville lumière ! Mais 3,5 M€, c'est énorme. Et puisque vous êtes sur la page 19, vous avez vu l'évolution. On parlait, tout à l'heure, de la culture, des sports, de la jeunesse, qui étaient maltraités, vous avez noté quand même que la culture vaut 1,2 M€, que les sports et la jeunesse ça vaut 700 000 € au niveau des subventions de fonctionnement.

Nous passons au vote ? Oui nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Personne. Merci. Le Compte Administratif est bouclé.

Pour	:	23
Contre	:	4
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Madame le Maire -

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Nous allons passer au Compte Administratif du cimetière.

13. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2017 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Le Compte Administratif du cimetière bouge un peu, mais cela reste un épiphénomène. On a 6 600 € de la section d'exploitation en perte. Il a été, pendant de nombreuses années en gain.

Le produit des taxes d'inhumation s'élève à 4 000 €, c'est la vitesse de croisière, il n'y a rien de particulier.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Quatre. Merci.

Pour	:	20
Contre	:	0
Abstentions	:	4

- N'a pas pris part au vote Madame le Maire -

- N'ont pas pris part au vote Monsieur Alexandre GAUTHIER et Monsieur Christophe FROPIER momentanément absents -

Monsieur Louis CUENIN

J'aimerais que Madame le Maire me donne la parole.

Madame le Maire

Je reviens un petit peu en arrière. Je n'avais rien pris pour noter donc je vais essayer de me souvenir. Concernant le taux de réalisations que vous ne trouvez pas bon. Moi, je vais vous donner le taux de réalisations au CA 2011 sous votre mandat : 71 % de réalisations. Votre budget était insincère à ce moment-là ? Vraisemblablement, si on parle de la même chose.

Deuxièmement, quand on parle d'investissement avec un taux de réalisation bon ou pas bon, cela dépend aussi du nombre d'investissements que l'on a. Je vous rappelle qu'avant l'année 2012, vous n'avez fait aucun investissement. Vous aviez un projet pour la Ville, un merveilleux projet, c'était de faire le parking des Blancheries, c'était de faire la passerelle pour la Petite-Hollande, vous avez tout réalisé sur deux ans et vous avez emprunté 8 M€ une année et l'année suivante, 10 M€. Ce qui fait que nous sommes arrivés à la situation financière de 2014 qui était catastrophique. Alors, je ne sais plus si c'était quatorze ans pour rembourser la dette, en tout cas, c'était douze ans. Oui, vous pouvez lever les sourcils, Madame CHIAPPA KIGER, c'est quand même cela ! Quand on est allé à la Direction Régionale des Affaires Financières, à Besançon, je le répète, parce que l'on a l'impression que je raconte des choses qui ne sont pas vraies, ils s'arrachaient les cheveux, ils nous ont dit : « C'est la même chose avec la Ville et avec l'Agglomération. » La preuve en est, dans l'insincérité, c'est que vous, en mars 2014, vous n'aviez pas voté le budget. Et pour quelle raison ? Vous l'avez laissé, soit pour vous parce que vous espériez, bien évidemment être réélus, ou alors pour nous, en nous passant la patate chaude. Parce que, ce que vous aviez prévu, c'était d'augmenter les impôts d'au moins 20 %. J'ai retrouvé le dossier, confirmé par la Chambre Régionale des Comptes. C'est dommage, je ne l'ai pas amené, il faudrait que je l'amène régulièrement pour vous le ressortir et vous rafraîchir la mémoire : « Si la Ville de Montbéliard continue ses dépenses et ses emprunts, même en augmentant les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, elle va droit dans le mur. » Je vous le ramène la prochaine fois, vous serez peut-être un peu moins sûrs de vous. Je vous le ramènerai et je vous le lirai. Et puis vous dites en 2013, il y avait 38 M€ d'endettement. Faux ! Cela est absolument faux et c'est malhonnête, je vais vous dire pourquoi. Parce que vous avez fait un emprunt, de 1 M€ à la fin de l'année 2013, reporté sur 2014....

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

C'est cela oui !

... si bien que nous sommes arrivés à 40 M€ d'endettement. Les leçons en matière de gestion, ce n'est sûrement pas vous qui allez nous les donner. Quant aux investissements, nous estimons faire des investissements qui sont utiles. Par exemple, l'école, il y a longtemps qu'elle aurait dû être construite cette école et puis avec l'opération Cœur de Ville, pour laquelle nous sommes retenus, preuve que ne nous travaillons pas si mal que cela, parce que dans les villes de Franche-Comté qui se sont positionnées sur ce dispositif, nous sommes la deuxième ville après Nevers à avoir été retenues.

Quant à votre demande, Monsieur LANÇON, sur le périscolaire, sur le péri-éducatif, parce qu'il faut savoir de quoi on parle. Une fois, on parle du périscolaire, une fois, on parle du péri-éducatif, une fois on parle des rythmes scolaires, une fois, on parle d'autre chose. Les renseignements sont prêts, on vous les communiquera. L'argent dont vous parlez, c'est ce qui était donné précédemment, pour le changement avec les rythmes scolaires. Vous savez qu'une consultation a été faite et nous allons revenir aux quatre jours, cela a été largement voté, par une très grande majorité de parents comme d'ailleurs dans de très nombreuses villes en France et que nous allons perdre cette subvention. Donc, on va continuer à faire ce que nous faisons précédemment : de l'accueil le matin, de l'accueil le soir,

de l'accueil pendant la pause méridienne. On va perdre de l'argent, mais on va continuer à faire ce que l'on faisait. Néanmoins, on vous donnera les renseignements que vous avez demandés.

Je finis sur les droits de mutation, ceux dont vous parlez, en disant : « Preuve que la Ville s'endort, etc., etc. ». Moi, je n'ai pas constaté tout à fait ce que vous dites. En tout cas, une chose est sûre, c'est qu'au-delà des droits de mutation, le quartier du Mont-Chevis, que vous avez laissé mourir parce que vous aviez changé le plan de masse, pour faire des bâtiments, essentiellement logements sociaux, dans un quartier qui n'était pas du tout destiné à cela au préalable. Nous avons nous, changé le plan de masse pour revenir à ce qui était prévu précédemment, c'est-à-dire dans l'esprit du début et les terrains, se vendent extrêmement bien, même mieux que ce que la sedD avait imaginé et qui est extrêmement contente. Donc le Compte Administratif a été voté. J'ai répondu en grande partie aux critiques qui ont été formulées mais qui sont des critiques tout à fait irrecevables et maintenant, je laisse la parole à Louis CUENIN.

Monsieur Louis CUENIN

Oui, merci Madame le Maire. Je profite que ce Compte Administratif ait été voté par l'ensemble de la Majorité, pour intervenir. Madame le Maire, je suis désolé. Je suis désolé, « vous êtes incapable de convaincre, vous refusez de prendre en compte les réalités de notre siècle, vous hypothéquez le devenir harmonieux de notre ville : pas de vision, que des critiques, absence d'anticipation, que des renoncements ». Nous commençons à en payer le prix.

« Des emplois perdus, des commerces fermés, des Services Publics affaiblis, des associations éteintes, etc ». Vous portez quand même de lourdes responsabilités. Dans ce lent déclin de la ville centre. Quel bilan ! Rassurez-vous Madame le Maire, il ne s'agit pas de ma prose, mais de ce que j'ai pu lire dans l'Essentiel de Montbéliard, de mars/avril, sous la plume de nos collègues de l'Opposition. Ces propos sont inacceptables, irresponsables. Comment peut-on écrire de telles sornettes ? Cerise sur le gâteau, il était écrit également : « Vous êtes eseuulée dans votre propre Majorité. » Là, j'aimerais avoir quelques explications de nos collègues de l'Opposition pour qu'ils puissent nous dire concrètement, comment la solitude de Madame le Maire se manifeste et de nous préciser les actions où, Madame le Maire, se retrouve seule. Donnez-nous Mesdames et Messieurs de l'Opposition, un seul dossier où Madame le Maire s'est retrouvée eseuulée. Je pense, chers collègues, toujours de l'Opposition, que vous n'avez plus grand-chose à dire ni à proposer. Alors, pour mieux vous informer, moi, je vous invite à assister aux réunions de quartier, vous en avez parlé tout à l'heure, où chaque fois, plus de cent personnes sont présentes pour poser toutes les questions qu'elles souhaitent et écouter toutes les actions mises en œuvre par la municipalité. Venez, vous apprendrez des choses et vous vous empêcherez de raconter n'importe quoi.

Vous parlez également de l'avenir de Montbéliard, qui est sinistre, quelle affaire ! Et que le développement harmonieux de la Ville est hypothéqué. Je ne sais pas ce que vous entendez par « développement harmonieux de la Ville », mais si je me réfère à votre dernier mandat : construire un silo à voitures qui a coûté 6 M€, où personne ne va et qui coûte à la Ville 100 000 € par an de fonctionnement, construire une halle à la Petite-Hollande, qui ne sert à rien, d'un montant de 2,5 M€ et qui va être réhabilitée dans le cadre de la rénovation des Hexagones. Comme développement harmonieux, on peut faire mieux. Vos dépenses ayant été somptuaires et souvent inutiles, j'en arrive au Compte Administratif qui vient d'être voté, qui reflète les chiffres, exacts de la gestion d'une municipalité. Je ne veux surtout pas vous accabler de chiffres -on en a entendu beaucoup cette dernière demi-heure- mais j'en rappellerai surtout quelques-uns qui sont significatifs, et comme le disait Madame CHIAPPA KIGER, le Compte Administratif est un juge de paix. Alors j'en viens à quelques chiffres qui sont très intéressants. L'encours de la dette -on en parlait tout à l'heure-, 2013 : 39 M€, voire 40, 2017 : 32 M€, ça baisse. Les intérêts de la dette, c'est quand même important les intérêts de la dette. Regardez, aujourd'hui, ce que coûtent à l'Etat les intérêts de la dette ! Les intérêts de la dette, pour la Ville de Montbéliard, en 2013 : 1,5 M€, en 2017 : 1 M€. On a parlé aussi de la capacité de désendettement, qui a été un peu contestée : 2013 : 9 mois, 2017 : 6 mois. Et surtout, de l'épargne nette, cela, c'est intéressant comme indication. 2013 : - 400 000 €, 2017 : +1,1 M€. À cela, il faut ajouter l'évolution négative de la DGF, soit : 7,2 M€ pour quatre années de budget. Alors, chers collègues de l'Opposition, à mon avis, vous devriez revoir votre discours. Je vous remercie.

Madame le Maire

Merci Louis. Je te remercie pour cette intervention qui approuve, si besoin était, l'action de notre Conseil Municipal, en tout cas de la Majorité, qui a fait un travail considérable depuis quatre ans. J'en profite, d'ailleurs, pour remercier une nouvelle fois mes collègues élus qui ont vraiment joué le jeu du retour à la bonne gestion. Quand on vient d'être élu, on a envie de faire des tas de choses, de montrer que l'on veut faire avancer les choses, c'est normal, c'est naturel et c'est légitime. Mais quand on trouve une situation comme celle que l'on a trouvée, on est obligé de dire, comme pour un budget familial, on dit : « Ce n'est pas ce mois-ci ou pas cette année-là que je ferai ces dépenses-là, je vais attendre ». Et nous, nous avons préservé l'avenir et l'avenir des Montbéliardais. Et je remercie mes collègues qui ont joué le jeu. Je remercie tous les agents de la Ville qui ont travaillé vraiment de concert avec nous et nous avons fait, tous, un merveilleux travail. Et aujourd'hui, on s'inscrit dans l'avenir, on construit et on développe Montbéliard.

Madame le Maire

Nous passons à la question n°14.

14 COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2017 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Merci Madame le Maire.

Derrière les deux budgets que vous venez de voir, on va passer à l'affectation du résultat.

Cela se présente de la manière suivante : (Vous avez ça, page 36, c'est la question 14, je reprends la synthèse, mais je n'ai pas le choix.) :

2 948 595 € en résultat de l'exercice de fonctionnement, complétés des 2 000 000 € de report N-1, prévus en couverture des besoins futurs. Soit, 4 948 595 € de résultat global.

Ce n'est pas pour cela que c'est insincère de prévoir des besoins futurs.

Affectés conformément aux règles habituelles en couverture des besoins de financement de la section d'investissement, les 902 506,24 € qui manquent. Soit, 2 635 881,96 €, une fois les résultats reportés en restes à réaliser. Les efforts budgétaires se situent donc à 635 881,96 €.

La présentation de mars 2018 est donc confirmée. Le budget 2018 reprend en recette de fonctionnement, la somme de 635 881,96 € et affectera les 2 M€ en excédent de fonctionnement reporté.

Madame le Maire

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je vais profiter de ce point pour vous répondre un petit peu. Parce que, si vous, vous ne l'avez pas le rapport de la Cour Régionale des Comptes, moi, je l'ai. Je l'ai toujours un peu avec moi. Avoir une tablette, c'est toujours utile. Parce que vous pouvez toujours présenter cette vision apocalyptique de notre gestion, de manière très caricaturale. Mais je rappelle que le rapport concluait à une structure financière saine, malgré une hausse de l'endettement les dernières années et il précisait que : « Pour conserver ses structures financières satisfaisantes dans les années à venir, la Ville doit lisser ses projets d'investissement, ou réduire ses dépenses de fonctionnement. » Il rappelait aussi que la dette était entièrement sécurisée. Et puis moi, je veux bien que vous contestiez tous les documents, tous les Comptes Administratifs, ceux de 2013, etc., d'une manière péremptoire en disant : « Ce n'est pas

vrai, etc. » Vous éditez un document cette année, je ne l'invente pas, page 25, ce n'est pas moi, qui suis venue la nuit toucher le logiciel, pour corriger, pour que ça soit dans mon sens, mais : « Évolution de la capacité de désendettement, année 2013 : 9 années. » On est bien d'accord, Monsieur PASSIER. À un certain moment, c'est votre cinquième exercice budgétaire. Arrêtez de dire que c'est toujours de la faute des autres, assumez vos choix de gestion.

Madame le Maire

On assume complètement.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Nous aussi. On avait du désendettement pendant les premières années, si on reprend les mêmes graphiques que l'on présentait, on présentait aussi un désendettement. Madame BIGUINET a raison, nous avons concentré et je pense que c'est une erreur de concentrer entièrement l'investissement sur deux années.

Madame le Maire

Cela, je ne vous le fais pas dire !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Moi, je suis capable de reconnaître les choses. Nous aussi, on présentait de jolis graphiques avec un beau taux d'endettement. Je pense que Monsieur DUVERNOY aura l'honnêteté de le reconnaître. Mais en 2013, l'évolution de la capacité de désendettement était bien de 9 ans, elle n'était pas de 14 ans. Il n'y avait pas de mise sous tutelle, le rapport de la Cour Régionale des Comptes ne disait pas ça, à aucun moment. Donc, je pensais que le passage du rapport de la Cour Régionale des Comptes avait arrêté ce débat un peu stérile. Moi, je ne reviens pas dessus. Et puis d'ailleurs, dans ce rapport, il parle des taux de réalisations, il parle de 88 %, sur l'ensemble des années observées. Il ne faut pas dire n'importe quoi, Madame BIGUINET.

- Intervention inaudible de Madame le Maire -

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Non Madame BIGUINET. J'ai le rapport sous les yeux : « En recettes de fonctionnement, les opérations correspondent à la réalisation et en dépenses de fonctionnement d'investissement. Les taux de réalisations se situent autour de 88 %, pour le fonctionnement et à plus de 80 % sur les opérations d'équipement ». C'est dans le rapport de la Cour Régionale des Comptes. Je n'invente rien.

Après se pose un vrai problème des crédits non consommés sur la Ville de Montbéliard. Qui justifie quand même, j'en profite, je fais le lien avec le point qui concerne le cimetière, la mise en place de nouvelles taxes, les augmentations de tarifs, les augmentations de tarifs de stationnement, etc. Maintenant, c'est le Forfait Post-Stationnement, c'est différent, mais voilà ce qui a justifié votre politique. Vous nous parlez de notre gestion, on peut aussi parfois la défendre, je l'ai déjà fait les années précédentes, je ne pensais pas y revenir ce soir. Vous ouvrez le sujet, parce que c'est toujours la faute des autres, c'est la faute de l'Agglomération, c'est la faute du pôle métropolitain, c'est la faute de ceci, c'est toujours la faute des autres pour la Ville Montbéliard.

Madame le Maire

Je ne sais pas. Personnellement, je n'ai pas dit que c'était de la faute ni, du Pôle métropolitain, ni de l'Agglomération. Ici, on est au Conseil Municipal, on parle du Conseil Municipal et de notre gestion. Quant aux 2 900 000 € de non-consommés, il va falloir que l'on retrouve, parce que j'ai demandé aux services de regarder, on ne sait pas de quoi vous parlez, Madame CHIAPPA KIGER.

-Intervention inaudible de Madame CHIAPPA KIGER -

Madame le Maire

Non non ! On avance maintenant mais on regardera et puis on vous répondra précisément sur cette non-consommation.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Juste avant de passer au vote, pour aider vos services -je ne doute pas que Madame CIANI, a bien retrouvé le chiffre que j'évoquais- c'est en page 10, sur le total des dépenses réelles de fonctionnement.

Monsieur Philippe TISSOT

Ce n'est pas possible ! Il faut arrêter ! On ne va pas passer toute la nuit là-dessus !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est page 10 « Dépenses réelles de fonctionnement ».

Madame le Maire

On regardera. Peut-être que l'on a eu des subventions en plus qui n'étaient pas prévues. On verra. On ne va pas passer la soirée là-dessus.

Donc, des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie. Voté à l'unanimité.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°15 « Compte Administratif – Année 2017 – Budget annexe du service public des cimetières – Affectation du résultat ». Jean-Claude.

15. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2017 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIÈRES – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

En ce qui concerne le budget annexe du service public des cimetières, le résultat global qui ressort à - 6 680,72 €. Il vous est proposé d'affecter ce solde en déficit d'exploitation reporté. Ce montant a d'ailleurs déjà été repris au Budget Primitif 2018 des cimetières par anticipation.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Décision Modificative Technique – Budget Principal ».

16. DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Là je vais y passer à peu près une minute et demie, il y a des modifications techniques à faire en termes de lignes de chapitre budgétaire pour 180 €. Nous vous demandons d'approuver cette décision liée à des corrections tout simplement.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Taxe de séjour – Actualisation de la grille tarifaire ».

17. TAXE DE SEJOUR – ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

La taxe de séjour, nous passons par une actualisation de la grille tarifaire, suite à la loi rectificative de finance 2017. Il faut la modifier afin d'intégrer la taxe proportionnelle des établissements sans classement ou en attente de classement, qui bénéficiaient auparavant d'une taxe forfaitaire de 0,30 € par personne et par nuitée. Par ailleurs, les palaces et hôtels 5 et 4 étoiles, ne sont pas concernés.

La réglementation prévoit donc que le tarif proportionnel peut s'établir de 1 à 5 % du coût hors taxe de la nuitée par personne. Il vous est proposé de fixer ce tarif à 1 %.

Madame le Maire :

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Demande de subventions – Dotation de la Politique de la Ville (DPV) – Année 2018 ».

18. DEMANDE DE SUBVENTIONS – DOTATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – ANNEE 2018

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Nous parlons de la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2018 qui a vocation à compléter la logique prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) par un soutien renforcé aux 180 communes les plus particulièrement défavorisées.

Je ne vais pas vous donner la liste des communes défavorisées, je regrette simplement que nous nous trouvions, nous, dans cette liste, puisqu'on en bénéficie.

Trois conditions :

- Avoir un périmètre ANRU,
- Avoir 19 % de la population, en Qualité Prioritaire de la Ville (QPV),
- Être éligible à la DSU en 2017.

Bien sûr, on est bien content de prendre ces subventions, mais on est aussi attristé d'appartenir à cette catégorie où il faut respecter ces trois conditions. Montbéliard est donc dans cette catégorie.

La subvention est à 80 % sur les dépenses d'investissement et à 100 % sur les dépenses de fonctionnement.

Trois Villes dans le Doubs, en 2018 sont concernées par cette situation : Montbéliard, Bethoncourt et Grand-Charmont, pour 795 974 € dont 378 050 € à Montbéliard.

La convention est à signer avec Monsieur le Préfet avant le premier juin 2018. Vous avez la liste des opérations dans vos brochures, corrigée par un document que nous avons mis sur table en raison de la vitesse à laquelle il fallait travailler, puisqu'on est le 28 mai et il faut signer ça avec le Préfet avant le 1^{er} juin.

Ceci étant, les lignes concernées sont intéressantes, il ne faut pas tout dénigrer. Vous avez :

- Le dédoublement des classes de CE1 et les usages numériques dont nous avons parlé à la dernière réunion de la Petite-Hollande vendredi. Toutes les classes de ces trois écoles : Petit Chênois, du Coteau-Jouvent, A. Boulloche et V. Hugo) seront dédoublées : CP et CE1, pour avoir des effectifs par classe de 12 élèves. J'ai du mal à entendre que nous ne faisons rien pour les quartiers prioritaires.
- Qualification des espaces publics
- Le centre Aquatique
- La piscine d'été
- Création d'un poste d'Agent de Développement Local
- Piscine d'été – Gardiennage par prestataire extérieur et saisonnier
- Piscine d'été – Action CVU « Tranquillité »
- La préparation de la « Maison du Projet »

Madame le Maire

En parlant de projets, voyez que nous en avons beaucoup. Un certain nombre a été retenu au niveau de cette nouvelle dotation. C'est un bien et c'est un mal. C'est un bien parce qu'on touche de l'argent en plus et puis c'est un mal, parce que cela veut dire que malheureusement, nous nous appauvrissons puisqu'on est avec Bethoncourt et Grand-Charmont qui sont, elles aussi deux communes pauvres. On aurait pu en faire dix fois plus, mais il fallait bien partager l'enveloppe. Mais nous ne sommes pas mécontents d'avoir cet argent et de montrer que là, nous avons vraiment des projets qui sont à la fois des projets d'investissement, des projets de fonctionnement et qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la Ville. Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, c'est bien. C'est l'État, déjà, obligatoirement, on est bien d'accord que c'est l'État qui vous octroie 378 000 €, donc, en face, vous faites des actions. Nous, quand on vous dit, il y a un manque de projets, c'est plutôt dans le sens inverse. Donc, évidemment, comme vous l'avez dit au début, quand on a de l'argent, on peut faire des actions, même si on n'y a pas trop réfléchi avant. Ce n'était pas là-dessus que je voulais intervenir. N'oublions pas que cet argent vient en complément d'une DSU qui est en augmentation. Ce sont les chiffres, près de 3 M€.

Vendredi, je pensais lorsque nous étions avec Monsieur DUVERNOY, Monsieur GAUTHIER, nous étions un certain nombre, il y avait peu d'habitants, il faut bien le dire, l'argent de la DSU, c'est toujours difficile, chaque fois on a la réponse, mais est-ce que vraiment ces 3 M€ vont un peu aux quartiers, beaucoup ou pas beaucoup ? La réponse est impossible, puisque vous ne pouvez pas le calculer. Mais des faits très simples. Chaque fois, je le répète, vous savez très bien ce que je vais dire. Le gymnase Brossolette par exemple, 15 000 € à l'année, est-ce que, dans un quartier prioritaire,

qui va bénéficier de plus de 3 M€, vous ne pourriez pas trouver une solution ? Parce que quand on met en rapport ce gymnase, la réponse qui va sûrement m'être apportée, c'est qu'il n'y a pas de demande. Vous savez bien que les associations sont des publics actifs, cela veut dire que quelque part, ils ne veulent pas tellement demander, parce qu'ils ont la subvention de la collectivité et à partir de là, ils n'ont pas toujours la parole libre. Mais il n'empêche que près de 3 M€ DSU, trois quartiers, on parle beaucoup du centre-ville, il faut en parler, mais il faudra à un moment donné réfléchir sur cet équilibre obligatoire. Tout à l'heure, on a encore parlé de l'Îlot des Hexagones où il n'y aura pas de travaux en 2018, alors, il y a un certain nombre d'actions. Je vous le rappelle, ce sont 3 M€ qui vont pour ces trois quartiers. Ce n'est pas rien dans votre budget. Vous le savez très bien. Vous pouvez faire une liste de tout ce qui a été fait, etc., mais on estime tous, ici, que ces 3 M€ ne sont pas suffisamment utilisés dans les différents quartiers.

Madame le Maire

Vous avez une preuve de ce que vous dites ?

Monsieur Éric LANÇON

Pardon ?

Madame le Maire

Vous avez une preuve de ce que vous dites ? Qu'ils ne sont pas assez utilisés dans les quartiers !

Monsieur Éric LANÇON

Donnez-moi la preuve qu'ils sont bien utilisés, avec des chiffres concrets. Allez-y, c'est vous Madame le Maire.

Madame le Maire

Il y a tout ce qui est donné aux associations, par exemple, je pense au Jules Verne, avec l'accueil de la MJC, où ils ont quand même des sommes conséquentes. Je pense à tout le travail qui est fait au niveau du Centre Communal d'Action Sociale. D'ailleurs, vous avez ajouté peu de choses quand vous étiez là. C'est bien la preuve que quand nous y étions, énormément de choses avaient été faites. Il y a tout ce qui touche le sport, la culture, que cela soit au Jules Verne, mais également le gymnase du Coteau-Jouvent, on a le centre Victor Hugo extrêmement utilisé et employé. Il y a tout ce qui touche à l'accueil des enfants, tout ce qui touche à la Marelle, le lieu d'accueil parents/enfants. Je ne comprends même pas que vous posiez la question parce que vous savez très bien ce qu'il se passe.

Monsieur Éric LANÇON

Il se fait des choses, mais c'est 3 M€, Madame le Maire. 3 M€ ! Bien sûr qu'il se fait des choses. Vous allez dans n'importe quel quartier il se fait des choses, mais ce sont 3 M€ Madame le Maire. Ce n'est pas rien !

Madame le Maire

Est-ce que les 2,5 M€ qui étaient versés par la DSU quand vous étiez là, étaient versés dans des actions différentes, que ce que nous faisons nous, aujourd'hui ? Nous n'avons rien supprimé.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Vous ne nous avez pas posé la question à cette époque.

Madame le Maire

Un peu facile comme réponse. Un peu facile, parce que vous voyez, nous n'avons rien supprimé, absolument rien. Au contraire, on accueille aujourd'hui, par exemple, l'orchestre « Takajouer », qui jusqu'alors n'était pas accueilli.

Monsieur Éric LANÇON

Il n'existait pas à notre époque, Madame le Maire !

Madame le Maire

Si, il existait, il était à Valentigney. Et nous l'accueillons maintenant.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Il a été créé à Audincourt et à Valentigney en 2014 Madame le Maire.

Madame le Maire

Vous voyez, c'est quand même une forme de procès qui est... Comme le disait Louis CUENIN, je crois que vous n'avez vraiment plus rien à dire parce que l'on continue à faire exactement les mêmes choses. On n'a rien supprimé. Il y a le sport benjamin, il y a le sport enfant, il y a la gymnastique dans tous les différents établissements sportifs que l'on a. Il y a la piscine que nous continuons à entretenir, à faire venir des groupes qui s'entraînent et qui est très utilisée. Vraiment, je ne vois pas ! Hormis le fait de critiquer et de vouloir poser des questions pour lesquelles vous avez déjà les réponses, je ne comprends pas le sens de votre question.

Monsieur Éric LANÇON

Madame le Maire, gardez votre calme.

Madame le Maire

Mais je suis calme.

Monsieur Éric LANÇON

Oui, moi aussi. Vous avez 6 à 700 000 € de plus sur la DSU, quand on compte DSU plus cela. Vous augmentez les tarifs, on peut vous donner plein d'exemples comme cela, où avec 700 000 € de moins, les chiffres sont là pour confirmer mes dires, nous sommes en droit et on ne se gênera pas pour vous demander...

Madame le Maire

Je m'en doute bien ! Faites votre travail ! C'est bien !

Monsieur Éric LANÇON

... parce qu'on estime qu'il n'y a pas plus d'activités à hauteur de ces 700 000 € en plus.

Madame le Maire

Au passage, je voudrais vous rappeler que nous avons un Gouvernement... On ne va pas parler de celui-là, parce qu'on ne peut pas encore faire le bilan bien que nous allons commencer à le faire assez rapidement maintenant. Mais de votre Gouvernement, il y a eu des baisses énormes de dotations. Je rappelle qu'en cumulé sur quatre ans, on a perdu 7 M€. Donc, c'est une petite compensation ce que nous avons en plus, une toute petite compensation. Bien sûr que cela va essentiellement aux quartiers, où voulez-vous que cela aille ailleurs ? Par exemple, en centre-ville, il n'y a pas d'équipements socioculturels, on ne peut pas donner d'argent à quelque chose qui n'existe pas. Bien sûr que ça va aux quartiers ! On a aux Batteries du Parc, le centre Léo Lagrange, que nous avons nous, ouvert. Ils ont des sommes conséquentes. C'est aussi un quartier les Batteries du Parc. On a la Chiffogne, la Citadelle, il y a aussi le Centre Léo Lagrange là-haut, à qui nous donnons aussi des subventions importantes. Ce n'est pas négligeable, ces sommes qui sont données. De mémoire, il me semble que c'est presque 400 000 €.

Madame Léopoldine ROUDET

350 000 € minimum, sans ce qui est fonctionnement. Sans compter les locaux et les différentes aides.

Madame le Maire

C'est bien aux quartiers que ça va !

Madame Léopoldine ROUDET

500 000 € avec les avantages en nature.

Madame le Maire :

Voilà, 500 000 € avec les avantages en nature. Comment peut-on dire : « Vous êtes sûre que vous utilisez cette somme ? ». Madame CHENUS MARTHEY.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Merci Madame le Maire.

Au niveau du CCAS, je suis arrivée en 2008, il y avait 8 M€ de budget, je suis partie en 2014 il y en avait 10,5 M€. Il y a eu de nombreux projets qui ont été réalisés donc je ne peux pas vous laisser dire qu'au CCAS, il n'y avait pas grand-chose de fait.

Madame le Maire

En plus ?

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Oui, il y a eu plus de 2 M€ de plus de budget entre 2008 et 2014.

Madame le Maire

Vous savez ce que je vais vous répondre ? Je vais vous répondre exactement ce que vous me répondiez à l'époque. Cela ne vous a pas coûté bien cher parce qu'il y avait beaucoup de dispositifs d'État.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Bien sûr, mais il faut aller les chercher Madame le Maire, les dispositifs.

Madame le Maire

Mais Madame CHENUS MARTHEY vous n'avez fait que développer un certain nombre de choses qui existaient précédemment.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Tout à fait, mais il fallait aller les chercher. À l'heure actuelle, je ne sais pas trop ce qu'il se passe au CCAS, mais je voudrais continuer sur la DSU. J'étais également à la réunion de la Petite-Hollande, avec l'association Citoyenneté, j'ai entendu aussi des personnes qui n'étaient pas tout à fait d'accord avec ce qu'il se passait sur la Petite-Hollande. Les habitants parlent beaucoup de méthodes. Ils se sentent peu concernés. Ils ont parlé des Hexagones mais personne n'est venu leur demander leur avis sur les Hexagones, sur la reconstruction. On ne les a même pas interrogés. La personne qui parlait, parlait aussi des Conseils de quartier, il disait que ce n'était pas la panacée, mais maintenant, le Conseil citoyen, on ne sait pas où il en est. La Maison de Projets, je vois que vous avez mis 12 000 €, mais c'est pareil, cela fait un moment qu'elle était annoncée au Jules Verne. Il n'y a pas

beaucoup de choses qui se passent. Les emplois aussi. Les gens se posent beaucoup de questions au niveau du quartier, les jeunes de la Petite-Hollande, comment en ont-ils bénéficié ? On a parlé aussi du Collège Lou BLAZER qui est trop petit, il n'y a pas beaucoup de mixité au niveau des élèves, le niveau s'en ressent quand les élèves de troisième partent en seconde dans d'autres établissements. Vous m'aviez parlé des CP dédoublés, Monsieur PASSIER, mais c'est vrai que c'est l'État qui est à l'initiative de ces CP dédoublés et qu'il sera aussi à l'initiative des CE1 et il est sûr que pour trouver des locaux, vous allez, bien sûr en trouver dans les écoles parce qu'elles sont quand même assez importantes. Je voulais vous parler de cette DSU, c'est vrai qu'elle est libre d'emploi, malheureusement, moi, je trouve aussi qu'elle devrait être fléchée. Il y a 38 % de la population de Montbéliard sur la Petite-Hollande et sur la Chiffogne Citadelle, mais ces quartiers, je pense aussi, comme mon collègue, qu'ils ne voient pas tous les bénéfices de la DSU. Merci.

Madame le Maire

Pour les Hexagones vous m'amusez beaucoup, parce que le projet que vous aviez de reconstruction du centre commercial, juste à côté de la halle triangulaire, je voudrais bien savoir quand vous en avez parlé aux habitants de la Petite-Hollande ? Vous n'en avez parlé à personne.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

On n'a pas eu le temps !

Madame le Maire

Vous n'avez pas eu le temps ? Pourtant, les plans étaient là. Nous, une fois que les choses seront sûres pour la halle de la Petite-Hollande, bien sûr que nous irons en parler aux gens.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Ils auraient aimé avant !

Madame le Maire

Ils auraient aimé avant ! C'est vrai que, vous, vous faisiez tellement... Moi, je propose que nous ne continuions pas sur ce genre de discussions et sur cet esprit, parce que, par exemple : « C'est dommage que la DSU ne soit pas fléchée », mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Il fallait la fléchier, puisque vous en aviez la possibilité à l'époque.

Quant au Collège Lou Blazer, je vais finir, parce que cela. C'est quand même un sujet, comme avec le départ de la Sous-Préfecture, des choses qui m'ont profondément irritée, pour ne pas dire autre chose, parce que j'ai pensé que c'était des absurdités, de faire un collège unique, à la Petite-Hollande, dans un quartier de 8 000 habitants, avec les difficultés que l'on connaît. J'avais dénoncé en disant : « Il y aura des problèmes. Il y aura des problèmes de ghettoïsation, il y aura des problèmes d'absence de mixité sociale ». Ce qui n'existait pas quand il y avait les deux collèges. On y est, on a le nez dedans et qui est responsable ? C'est l'ancienne Majorité du Conseil Général. Ce sont vos amis politiques qui sont responsables de cela. Cela n'a pas été faute de le dénoncer. Mais cela a été fait, on y est, il faut faire avec. Il faut gérer. Aujourd'hui, nous héritons de votre absence de vision politique. Il n'y a pas que ce sujet-là. Il y a de nombreux sujets où vous nous avez obligés à redresser la barre. Il n'y a pas que le côté financier, il y a une vision du développement de la Ville, qui était quand même tout à fait contestable.

Concernant le dédoublement des classes, nous aurions pu dire comme dans certaines villes « nous n'allons pas dédoubler les classes, parce qu'on n'a pas la place, on va dire à l'Éducation Nationale qu'il y aura deux enseignants par classe ». On aurait pu le faire parce que l'on a été obligé de demander aux enseignants qui étaient installés soit dans une salle informatique, soit dans une classe où il y avait du chant choral, etc., de faire un peu de place pour les autres, d'être solidaire. On n'était pas obligé, en plus, cela nous aurait coûté moins cher. Donc, nous avons fait ce choix, parce que je pense personnellement et nous sommes nombreux ici à le penser que pour les enfants de la Petite-Hollande, c'est une bonne chose, ce dédoublement du CP et du CE1. C'est vrai que c'est ce Gouvernement qui a fait cela. Quand une chose est bien, on dit que c'est bien. Cela ne fait pas partie

de l'esprit de la maison de critiquer les choses que l'on estime positives. Je vous rappelle quand même que c'était une proposition de Luc FERRY, quand il était ministre de l'Éducation Nationale de Nicolas SARKOZY et qu'il avait dit : « Il faut faire des dédoublements de classes au CP ». Il n'avait pas parlé de CE1, à l'époque. C'était une bonne idée, qui a été reprise ultérieurement. Mais quand une idée est bonne, elle est bonne. Mais on aurait pu faire autrement. Nous avons fait le choix d'offrir le meilleur service aux enfants et aux enseignants. Et pour les classes de CE1, nous avons réussi à proposer également une classe supplémentaire pour chaque CE1.

On vote. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Dédoublement des classes de CE1 et développement des usages numériques dans les écoles – Demande de subvention ».

19. DEDOUBLEMENT DES CLASSES DE CE1 ET DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES DANS LES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 et des usages numériques dans les écoles. Il s'agit effectivement de demander un soutien pour les écoles du Petit Chênois, du Coteau-Jouvent, d'André Boulloche et Victor Hugo. Nous sollicitons un cofinancement au titre de la DSIL et de la DPV à 50 ou 80 %.

Vous le savez, je vais me répéter, mais le dédoublement a été fait pour les CP en 2017. Nous avons trouvé les moyens d'aménager les locaux nécessaires, de manière à n'avoir qu'un seul enseignant par classe et des élèves au nombre de 12, en gros, par classe.

Il y a :

- 23 000 € au Petit Chênois,
- 10 000 € au Coteau-Jouvent,
- 8 000 € à André Boulloche
- 10 000 € à Victor Hugo.

Et la participation Ville et État.

Madame le Maire :

Je pense que tout le monde sera d'accord sur ce sujet consensuel. Vote à l'unanimité.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Mise en accessibilité des bâtiments communaux (tranche 2018) – Demande de subventions ».

20. MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX (TRANCHE 2018) – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Nous continuons le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux, c'est la tranche 2018. Vous savez que le programme Ad'AP nous oblige à rendre accessibles nos bâtiments aux handicaps, selon un plan pluriannuel.

Pour 2018, nous avons prévu 211 000 € en cofinancement avec l'État et le Département. Ce programme n'est pas facile du tout, parce que certains bâtiments demandent des travaux importants, compte tenu de leur ancienneté. Lors du traitement, nous avons choisi de privilégier les écoles. Vous trouverez encore trois écoles dans notre plan 2018, mais normalement, toutes les écoles seront prêtes. Nous avons reçu des dérogations temporaires pour des bâtiments inadaptables ou à des coûts démesurés, mais le pouvoir comprend qu'il y a des choses extrêmement difficiles à réaliser, mais le plan se poursuit.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Mise en œuvre d'un « Plan Lumière » - Demande de subventions ».

21. MISE EN ŒUVRE D'UN « PLAN LUMIERE » – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

La question n°21 concerne le « Plan Lumière ». C'est un des éléments de l'année 2018, de notre plan de redynamisation.

C'est un investissement qui entre dans le cadre de ce projet qui a fait l'étude d'un plan à trois ou quatre ans pour mettre en lumière tous les bâtiments emblématiques de la Ville pour relever le niveau qualitatif du centre, pour améliorer l'attractivité, voire la sécurité, avec des LED qui vont permettre d'embellir la ville la nuit ou en soirée.

La première phase 2018 concerne une entrée de ville, la plus importante :

- Office de tourisme,
- Château,
- L'immeuble du lion.

À terme, bien sûr, le circuit lumineux sera établi. Nous avons un programme très précis qui est construit et nous allons y consacrer 166 000 € HT en 2018. Vous avez le schéma du projet, avec cette lumière qui encercle la ville.

Madame le Maire

Et la société que nous avons retenue pour ce « Plan Lumière » est celle qui a fait le « Plan Lumière » de la Ville d'Ornans. Pour ceux qui connaissent la Ville d'Ornans by night. En trois années, le « Plan Lumière » illuminera complètement la ville en passant à la fin par le temple Saint-Georges, Saint-Martin et les deux ponts.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Ce n'est pas modeste ! C'est ambitieux !

Madame le Maire

Cela participe avec bien d'autres choses à l'animation et à l'esthétique de la ville.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante Jean-Claude.

22. REQUALIFICATION DES ABORDS DE L'OFFICE DE TOURISME – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Nous allons continuer la requalification des abords de l'Office de Tourisme pour toujours la même arrière-pensée de redynamisation du centre. En complément du parvis, du Château, de l'immeuble du lion, cette entrée de ville sera judicieusement améliorée par un coup de jeune. Parce que c'est vrai que la sortie du virage pour rentrer en ville est un peu tristounette. Après ces travaux, cette entrée de ville sera, très clairement, attrayante.

Coût du projet : 220 000 € TTC, dont un partage. Comme d'habitude, nous compléterons par les financements nécessaires, cette opération que nous considérons comme indispensable. Peut-être un mot, je vais rebondir sur les budgets insincères. Quand on n'a pas eu de subvention, on est au pot comme on dit vulgairement, on assume, et toutes les questions qui viennent, par exemple, sur la requalification du centre-ville, si on n'a pas suffisamment de fonds, on les mettra nous-mêmes, et puis, ils ne sont peut-être pas prévus, initialement, à l'endroit où on les fait. Les aléas d'investissement, c'est la vie courante.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°23.

23. SECURISATION DES LOCAUX DE LA GENDARMERIE NATIONALE – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

La Ville est propriétaire des locaux de la Gendarmerie Nationale. Ces locaux ont absolument besoin d'une sécurisation : Remplacement des grillages par des clôtures à barreaudage et des portails à battant. Idem pour la sécurisation des logements qui sont de l'autre côté de la rue du Grand Chênois.

Il est clair que tout ceci doit être protégé contre toute intrusion ou menace extérieure. Ce n'est pas agréable, mais c'est nécessaire. Et puis personne ne doutera que cet investissement soit utile. Le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local peut soutenir cette opération à hauteur de 50/50.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°24.

24. SECURISATION DE LA PISCINE DECOUVERTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

La piscine découverte, même sujet : demande de subvention. Le centre aquatique René Donzé a été créé en 1964 et les Montbéliardais se rappellent avec fierté, en général, de cet endroit de détente. Aujourd'hui, cinquante ans après, il est temps de s'adapter. Premièrement à une gestion plus sécurisée de l'équipement, deuxièmement à l'évolution des goûts et des besoins d'aujourd'hui, en particulier avec les activités ludiques -on a l'exemple avec Citédo- et prendre en compte la vétusté des locaux. Pour tout cela, nous avons lancé une étude de transformation de ces lieux. Partant du principe, là, on rejoint un peu les mêmes idées que pour le conservatoire, partant du principe que la ville centre et l'Agglo ne peuvent pas se priver d'un équipement public de cette taille. Une première opération est lancée, nous allons travailler progressivement, cela va sûrement demander encore deux ou trois ans. Premièrement soutenu par le FSPL ou la DPV, à hauteur de 80 % par l'État, avec les travaux qualifiés d'urgents en dehors des futures améliorations :

- Rénovation des vestiaires.
- Rénovation du snack.
- La sécurisation par clôtures des bassins.
- La démolition du plongoir qui n'est plus d'actualité.

Nous resterons sur l'idée que ce site doit redevenir un endroit ludique pour les familles et les enfants, majoritairement pour nos quartiers, mais ouvert à tous et tourné sur les besoins d'aujourd'hui.

On revient encore sur cette question des quartiers et la Petite-Hollande, on ne peut pas continuer à entendre qu'on ne fait rien, ce n'est pas sérieux, il n'y a bientôt plus que ce sujet-là en Conseil Municipal. On est perpétuellement en train de soutenir, d'aménager, etc. Et on continue de nous dire qu'il ne se passe rien là-haut.

Ceci étant, peut-être que la logique aurait voulu qu'un Citédo montbéliardais soit aménagé sur ce site, il en a été autrement par la politique de l'époque, à nous de nous adapter à la situation comme le dit Madame CHIAPPA KIGER. On prend les choses comme elles sont et on s'adapte. Les premiers travaux seront suivis d'un projet de requalification sur plusieurs exercices, si nécessaire.

Madame le Maire

Monsieur LANCON.

Monsieur Éric LANCON

Donc, c'est là que vous demandez à PMA sur ce projet-là ?

Madame le Maire

Pardon ?

Monsieur Éric LANÇON

C'est le projet dont on a parlé tout à l'heure sur la possibilité d'avoir un fonds de concours de PMA. C'est sur ce projet-là. On est d'accord ?

Madame le Maire

Oui, oui, on va voir.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Il faut modifier la délibération.

Madame le Maire

Non, on ne va pas la modifier, on va la passer comme ça, parce qu'il faut qu'on avance et on verra ultérieurement.

On va voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°25.

25. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE SAISONNIERS – ÉTÉ 2018

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Le recrutement de saisonniers pour l'été 2018. On va recruter, si vous en êtes d'accords, 77 postes pendant la période estivale, pour remplacer les absents. Nous avons recruté 84 postes au budget 2017, c'est toujours de la même ampleur.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°26.

26. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

L'actualisation du tableau des emplois, c'est quelque chose que vous avez habituellement avec des créations et des suppressions de postes :

2 au service Environnement Espaces Verts (EEV)
1 au service Bâtiments-Logistique-Espaces Publics (BLEP)
1 au service Ressources Humaines (RH)

Au service EEV, on créé deux postes d'Adjoint Technique et on supprime un poste d'Agent de Maîtrise Principal et un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe. Au service BLEP, on créé un poste d'Adjoint Technique et on supprime un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe. Au service RH, on créé un poste d'Attaché.

Ce sont deux jardiniers à EEV, un agent de maintenance et d'éclairage à BLEP et un juriste à RH.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Madame Francine GONAND momentanément absente -

Madame le Maire

Question n° 27.

27. RESPONSABILITE CIVILE – INDEMNISATION SINISTRE MONSIEUR RENE-PIERRE WALCH

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Cette question concerne l'indemnisation d'un sinistre qui a affecté le véhicule de Monsieur René-Pierre WALCH. Lors de travaux d'élagage, le véhicule de Monsieur WALCH a été endommagé le 9 mars 2018. Compte tenu du montant des opérations qui s'élève à 1 251 €, vous avez l'habitude de cette présentation, au regard du coût de la franchise, responsabilité civile de la Ville, il est proposé de prendre directement en charge la réparation du véhicule de Monsieur WALCH.

Madame le Maire :

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Madame Francine GONAND momentanément absente -

Madame le Maire

Question n° 28.

28. SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROCES-VERBAUX DE TRANSACTION

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

De même nature concernant les tiers qui ont fait des dégâts sur des éléments du domaine public. Trois dossiers traités, avec AREAS, MAIF et MACIF pour des montants de 696 €, 1 049 € et 1 000 €.

Comme par hasard, ce sont trois modes d'éclairage public, rue du Maréchal Juin, avenue Joffre et rue du Coteau-Jouvent. Ils doivent attirer le client.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Madame Francine GONAND et Madame Sophie GUILLAUME momentanément absentes -

Madame le Maire

Question n° 29.

29. ACHEMINEMENT ET FOURNITURE DE GAZ NATUREL POUR LA VILLE DE MONTBELIARD ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – APPEL D'OFFRES – GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

L'acheminement du gaz pour la Ville de Montbéliard, on propose de faire un groupement de commandes, c'est maintenant assez classique on retrouve souvent ça entre le CCAS et la Ville, les pages 56 et 57 détaillent les objectifs, le mode opératoire du schéma. Je ne vais pas vous lire juridiquement comment cela fonctionne. Le premier objectif, c'est stimuler la concurrence par la taille du marché. C'est le bon sens, plus on est gros, plus les prix baissent, c'est faire des économies et rendre utile notre compétence au profit du CCAS.

Les marchés sont de plus en plus compliqués, c'est bien que le CCAS puisse profiter de la compétence des gens qui sont autour de nous, et sur ces sujets-là, la Ville est assez costaud, nous avons des spécialistes et je vous garantis que lorsque les marchés sont conclus, on est sollicités très rapidement par ceux qui ne les ont pas eus. Ils ont intérêt à savoir précisément comment on a accordé ces marchés. Donc, c'est important d'être très qualifié pour résoudre ces questions, et puis il y a une mise en œuvre administrative qui va permettre d'aider le CCAS sur ce sujet.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Madame Sophie GUILLAUME momentanément absente -

Madame le Maire

Madame Myriam CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Juste une question : quand nous étions en gestion, il n'était pas encore très intéressant d'aller sur le groupement de commandes de l'Agglomération. Est-ce qu'aujourd'hui, la situation est identique ? Est-ce que cette simulation a été faite par les services ? Parce qu'il y a un groupement de commandes qui est très efficace sur l'Agglomération. Je sais que jeudi ou mercredi dernier, il y avait une réunion qui

évoquait ces groupements de commandes, est-ce que cela a été étudié pour voir s'il y avait une pertinence ou pas à rejoindre le groupement d'achats ?

Madame le Maire

Oui, mais ce n'est pas concordant entre la Ville, au niveau timing et l'Agglomération, donc, pour cette fois-ci, on fait comme cela et on verra ultérieurement. Mais cela ne pouvait pas marcher pour cette fois-ci.

Question n° 30.

30. TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE DES RAPPORTS D'ANALYSES DES EAUX DU LABORATOIRE DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (PMA)

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

La transmission par voie électronique des rapports de l'analyse de l'eau, c'est un sujet tout à fait ordinaire, administratif et sans autre intérêt.

Il permet d'autoriser Madame le Maire à adopter les dispositions qui consistent à transmettre les informations sur l'analyse de l'eau par voie électronique. Tout simplement !

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Merci Jean-Claude, maintenant la parole est à Alexandre GAUTHIER, pour la question n°31 jusqu'à 34.

31. CENTRE AQUATIQUE RENE DONZÉ – REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Oui, je vais essayer de me montrer aussi synthétique.

Le point n°31 est une modification du règlement intérieur. On le renforce sur les obligations en matière d'hygiène, de sécurité et de règles civiques à respecter dans l'enceinte de la piscine.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau règlement intérieur.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 32.

32. ÉCOLE MATERNELLE MAURICE RAVEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est une demande de subvention pour projet qui vient de l'école maternelle Maurice Ravel. C'est, un projet qui concerne la mise en œuvre des règles d'hygiène corporelle et de vie saine, qui est mis en place avec les services du CCAS et validé par l'inspecteur de circonscription, Monsieur ROCH, et c'est un budget qui avait été fléché au Budget Primitif 2018 pour 500 €.

Il est demandé au Conseil de l'approuver.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Madame Gisèle CUCHET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n° 33.

33. ÉCOLES MATERNELLES DU COTEAU JOUVENT ET DU MONT-CHEVIS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Ce sont deux demandes de subventions qui émanent de l'école maternelle du Coteau-Jouvent et du Mont-Chevis.

Pour le Mont-Chevis, c'est une demande de 500 €, qui a été également fléchée au Budget Primitif de 2018, sur la mise en place, la réalisation d'une fresque murale à la manière de Keith Haring, c'est un artiste Pop Art, Street Art des années 80, artiste new-yorkais, très coloré, très intéressant et qui a pour objectif de développer l'imagination, l'expression artistique et culturelle des enfants. Cela sera une réalisation qui sera mise en place avec un graphiste, sous la conduite d'une ATSEM et il demande 500 € qui ont été fléchés au budget. C'est aussi un projet qui est approuvé par Monsieur ROCH.

La deuxième demande vient de l'école maternelle du Coteau-Jouvent pour une réalisation sur un petit jardin pédagogique afin de permettre aux enfants d'avoir une approche, je ne vais pas dire du monde agricole, mais du jardinage, de la possibilité de connaître les plantes, les fruits, les légumes et de découvrir ce milieu-là. Encore une fois, c'est un projet dont les valeurs pédagogiques ont été approuvées par l'Inspecteur de circonscription, Monsieur ROCH et le budget était fléché sur le Budget Primitif 2018.

Il est demandé au Conseil d'approuver ces deux sommes.

Madame le Maire

Monsieur LANCON. Cela a l'air drôle !

Monsieur Éric LANÇON

C'est une petite bêtise ! Quand on est Adjoint, on parle plus qu'en sport, en éducation !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je ne vous ai pas entendu Monsieur LANCON !

Monsieur Éric LANÇON

C'est souvent la coutume !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

De ?

Monsieur Éric LANÇON

C'était un petit clin d'œil ! Je disais que l'on a plus de dossiers à présenter.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je ne vous entendais pas !

Monsieur Éric LANÇON

Je disais que l'on a plus de dossiers, on parle plus lorsque l'on est à l'éducation qu'au sport ! C'est la coutume dans toutes les assemblées. Ce n'est pas mal d'être à l'éducation ! N'y voyez...

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Non mais c'est une réalité, c'est un fait !

Madame le Maire

Vous voyez, il faut laisser la jeunesse s'exprimer.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Et puis, à cette heure-ci, vous voyez, on peut dire ce que l'on veut !

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 34.

34. ÉCOLE PRIVÉE SAINT-MAIMBOEUF – PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

La loi oblige les collectivités, les communes à apporter une quote-part dans les frais de fonctionnement des écoles privées et nous avons l'obligation de verser une indemnité, une somme qui correspond aux frais de fonctionnement par élève et par an. Donc, on se base sur ce que coûte en moyenne, un élève sur la ville par rapport au budget de l'année précédente, donc, là, c'est 518 €.

Il est donc, demandé au Conseil Municipal d'approuver, pour la rentrée 2018/2019, cette somme de 518 € pour l'école privée Saint-Maimbœuf. C'est encore une fois une obligation légale.

Madame le Maire

Des questions ? Madame CHENUS MARTHEY.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Il n'y a pas qu'un élève. Il y a combien d'élèves à Saint-Maimbœuf ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Non, c'est par élève.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Justement, vous dites « approuver la somme de 518 € ».

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est par élève.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Combien y a-t-il d'élèves ?

Madame le Maire

Je ne sais pas si ce n'est pas 90 ! Il me semble !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est simple on en a à peu près pour 50 000 € en somme globale. Et j'attire votre attention sur un point à ne pas négliger pour l'année prochaine. Vous savez qu'une étude est menée aujourd'hui par le Gouvernement pour rendre obligatoire la scolarité dès 3 ans. Et si nous sommes dans cette obligation, si elle est mise en place, d'après les premières estimations, nous devrons aussi financer les élèves des écoles maternelles, il y a une à une école maternelle à Saint-Maimbœuf et cela nous obligerait à avoir une quote-part de financement de 50 000 € en plus. Donc, s'élèverait à presque 100 000 € le montant de la subvention à allouer à cette école.

Madame le Maire

Voilà toutes les explications ont été données, tu t'es bien débrouillé Alexandre. Je trouve que l'on peut le féliciter ce jeune homme ! Merci Alexandre, c'était très bien.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Monsieur Gilles MAILLARD momentanément absent -

Madame le Maire

Philippe DUVERNOY pour la question n° 35.

35. VENTES SOCIALES DE 19 LOGEMENTS SITUES 26 RUE PARMENTIER ET DE 4 LOGEMENTS SITUES 21 BOULEVARD DU 21^{EME} BATAILLON DES CHASSEURS A PIED (BCP) A MONTBELIARD APPARTENANT A NEOLIA – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Néolia souhaite procéder à une vente sociale de 19 logements et 22 places de parking, situées rue Parmentier et de 4 logements et 4 garages situés 21, boulevard du 21ème BCP.

Vous avez les descriptifs, les estimations des domaines, les prix de vente annoncés par Néolia. Il vous est demandé d'autoriser Néolia à procéder à cette vente sociale.

Je voudrais noter que Madame CHENUS MARTHEY avait fait une remarque pertinente dont je souhaiterai qu'elle soit notifiée à Néolia, en l'occurrence : que les acheteurs potentiels soient accompagnés dans leur démarche, en vérifiant qu'ils ont la capacité financière et qu'ils ne découvrent pas au dernier moment qu'il y a notamment des charges collectives dans ces copropriétés qui plomberaient leur budget et leur prévision de prêt.

Madame le Maire

On peut tout à fait faire un courrier avec le vote de la délibération. Un courrier d'accompagnement pour, même si cela tombe sous le bon sens, c'est mieux en le disant et en l'écrivant, c'est encore mieux. On peut effectivement le faire, il faut que cela soit noté pour les bailleurs sociaux.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Lucie BERNA pour la question n° 36.

36. LUMIERES DE NOËL 2018 – ACTUALISATION DES TARIFS

Madame Lucie BERNA expose :

Merci. Le 20 novembre dernier, nous avons voté une grille de tarifs concernant les Lumières de Noël. Je vous propose de la compléter afin de garantir la venue de petits artisans la semaine, mais aussi de continuer à développer les Lumières de Noël, même si nous savons tous que cette manifestation est la plus importante de la région. J'en profite pour remercier les services de la Ville qui participent aussi à la réussite de cet événement.

Il y a trois points ;

1 – les libellés :

L'ancien libellé étant : « Emplacement Place Velotte » et le nouveau « Emplacement anciens invités d'honneur ».

2 – Création de nouveaux tarifs :

Concernant de nouveaux chalets aux dimensions différentes.

3 – Pour les chalets loués à la semaine :

Avec la mise à disposition de nouveaux chalets de 3x2m.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Philippe TISSOT pour la question n° 37.

**37. EXPOSITION LOUIS BEURNIER – CREATION PAR LA COMPAGNIE TERALUNA -
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Vous savez qu'à l'occasion du centième anniversaire de la donation de l'hôtel Beurnier-Rossel à la Ville de Montbéliard, nous avons souhaité réaliser avec le concours des Archives Municipales et de la Société d'Emulation, une belle exposition sur les œuvres du Docteur Beurnier, sur sa correspondance avec ses parents, notamment avec son Papa. Il y avait un travail de débriefing à réaliser. Ce travail a été fait avec beaucoup de dextérité, et les choses ont avancé très vite. Je ne pensais pas que cela pourrait aller aussi vite puisqu'il y a 1 400 lettres qui ont été dépouillées, sorties, tapées remises en forme.

Monsieur BOUVARD de la Société d'Emulation s'est énormément investi avec Flora BEAUMANN. Cette exposition a démarré au mois d'avril et comme toute exposition, si on veut pouvoir les faire vivre dans le temps, puisque l'on a prévu de la conduire jusqu'en fin d'année 2018, il convient de trouver des animations renouvelées qui permettent de donner envie et qui permettent de remobiliser un peu les publics ou de susciter une attention particulière. Donc, nous avons souhaité confier à la Compagnie Teraluna de Besançon, qui avait fait une très belle création théâtrale pour la Citadelle en 2016, une proposition de création, un peu décalée autour de cette exposition et les différentes correspondances. Comme vous le savez, toute démarche de création a un coût, et celui-ci s'élève à 8 556 €.

Au départ ça paraissait un peu cher pour la Ville. Il y a eu quelques réticences. Donc, on a essayé de faire un travail pour trouver des financements qui pourraient compléter ceux de la Ville, donc à savoir qu'aujourd'hui, nous devrions obtenir 2 000 € de PMA, sauf avis contraire, mais apparemment les choses sont plutôt bien engagées. Nous avons déjà reçu 2 000 € de la SEM, qui a un intérêt particulier pour ce travail et qui a accepté de mettre la main à la poche.

En ce qui concerne la Région, je vous avais répondu, Monsieur LANÇON que nous avons reçu un courrier de la Région disant qu'ils ne souhaitent pas retenir la proposition. Et on va essayer par un autre biais. Donc, j'ai demandé aux services de renseigner rapidement ce dossier. Ce n'est pas une grosse somme 1 000 € mais pour compléter le budget et le delta, cela pourrait être une bonne chose. Je vous remercie par avance pour votre soutien régional et donc, si on arrive à cette complémentarité de financement, il resterait 3 556 € pour la Ville, et donc, il convient d'approuver ce plan de financement, en espérant qu'il sera correct et accompli, et d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions demandées.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Philippe TISSOT pour la question n° 38.

38. ARCHIVES MUNICIPALES – CONVENTION DE MISE EN LIGNE DE L'ETAT-CIVIL AVEC LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU DOUBS

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Je vous informe au cas où vous ne le sauriez pas, puisque c'est un peu spécialisé, on ne parle pas trop des archives dans la vie courante, à part les spécialistes et quelques personnes qui s'y intéressent évidemment, que les Archives Départementales du Doubs ont souhaité lancer un travail de numérisation de tous les actes d'état civil de toutes les communes du Doubs. Mais on sait qu'il y a déjà des communes un peu importantes, telles que Montbéliard, Pontarlier, Morteau, Valentigney, Audincourt, et quelques autres villes, qui ont déjà fait un travail important de numérisation.

Donc, il nous est demandé l'autorisation de créer un lien hypertexte entre le site Internet de la Ville de Montbéliard et le site des Archives Départementales pour que les internautes qui consultent les archives départementales, puissent avoir un accès à nos archives numérisées. On va dire que c'est tout bénéfique pour nous, puisque ça apporte un public supplémentaire qui, au-delà des archives pourra être intéressé par la page d'accueil, et pourra aller consulter quelques propositions notamment culturelles de la Ville de Montbéliard.

Il convient évidemment de signer cette convention pour la création d'un lien hypertexte et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Madame le Maire :

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question. Philippe BRUYERE.

39. CONVENTION DE RETROCESSION DES OUVRAGES REALISES DANS LE CADRE DU PROJET ÉVOLITY – CONVENTION DE GESTION DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE

Monsieur Philippe BRUYÈRE expose :

Il est proposé de signer deux conventions avec PMA.

La première convention est relative aux ouvrages nécessaires à l'exercice de la compétence de la mobilité sur le territoire de la ville. Cette convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs en termes de propriété, gestion et entretien des ouvrages construits, sous maîtrise d'ouvrage de PMA. Les différentes catégories d'ouvrages concernés sont les voiries, les trottoirs, les arrêts de bus, l'éclairage public, les feux de signalisation tricolore, les pistes cyclables, les espaces verts, les réseaux et avaloirs de toute nature, la vidéosurveillance et la signalisation.

La deuxième convention est relative à la gestion de la signalisation pour les feux tricolores. Le projet THNS vise à offrir aux habitants un service plus performant et notamment plus rapide en considérant ces éléments et afin d'assurer une continuité dans la gestion des feux tricolores, dans le cadre du THNS, mais également sur le territoire de la commune, afin d'éviter le maintien de deux services à compétences équivalentes, dans les deux collectivités, il est proposé de conclure une convention de prestation de services. La Ville de Montbéliard confierait donc la gestion et la maintenance de l'ensemble des carrefours à feu à PMA.

Après avis de la commission, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Le Conseil est fini sauf si vous avez d'autres questions.

Monsieur LANCON.

Monsieur Éric LANÇON

Je n'ai pas d'autres questions. Simplement, vous le savez déjà, c'est l'Opposition, Monsieur CUENIN, qui cause, donc on va causer. Vous savez que vendredi, à la Région, la Ville de Montbéliard a eu une subvention de 100 000 € pour l'école, 18 000 € pour l'OMS, et 18 000 € également pour l'aide à l'achat d'un bus. J'en ai parlé à Alexandre. Et également 18 000 € pour l'ASCAP, également pour un bus. Donc, vous voyez, Monsieur CUENIN, que parfois l'Opposition peut travailler aussi pour sa ville d'une manière cohérente. Ce qui peut nous autoriser à critiquer. Merci Madame le Maire.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANÇON. Vous savez, j'espère bien que quand on est dans une autre collectivité, on ne raisonne pas uniquement en termes d'amis politiques. On pense à l'intérêt général, et on donne à tout le monde, en fonction de l'intérêt des projets. Parce que cela serait extrêmement grave.

Je voulais vous faire part d'une mauvaise nouvelle. Vous savez que nous avons un ASVP qui s'appelle Monsieur BA. Je pense que tout le monde le connaît. Il est décédé, en Mauritanie, dans son pays d'origine. Il était parti en vacances et il est tombé gravement malade là-bas. Il est décédé samedi. Il avait un peu plus de 60 ans. Il sera enterré sur place, dans son pays natal.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

On pourrait peut-être récupérer l'adresse de sa fille par exemple ?

Madame le Maire

Oui, on vous la transmettra.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Cela serait gentil afin que l'on transmette un petit mot à sa famille. Merci beaucoup.

Madame le Maire

Oui.

DECISION N° 2018-020 DU 18 MARS 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – PRINTEMPS 2018 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival les Quatre Saisons du jeudi 22 au samedi 24 mars 2018.

OLYMPIA PRODUCTION SAS représentée par Ian MANUEL LEFEVRE, agissant en qualité de directeur de Production, propose un spectacle de Laura DOMENGE dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

La S.A.S On Time Productions représentée par Shirley SOUAGNON, agissant en qualité de Gérante, propose un spectacle de Shirley SOUAGNON dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

La Société ROBIN PRODUCTION représentée par François ROBIN, agissant en qualité de Producteur Délégué, propose un spectacle de Akim OMIRI dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article 30 du Décret relatif aux Marchés publics, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Passages » de Laura DOMENGE présenté par OLYMPIA PRODUCTION SAS pour un montant de 2700 € HT, frais de déplacement non inclus.
- de signer sur le fondement de l'article 30 du Décret relatif aux Marchés publics, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Monsieur Shirley » de Shirley SOUAGNON présenté par S.A.S On Time Productions pour un montant de 2250 € HT, frais de déplacement non inclus.
- de signer sur le fondement de l'article 30 du Décret relatif aux Marchés publics, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Akim est super gentil » d'Akim OMIRI présenté par la société ROBIN PRODUCTION pour un montant de 2 500 € HT, frais de déplacement non inclus.

DECISION N° 2018-023 DU 15 MARS 2018 (L 2122.22 alinéa 20)

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

La Ville de Montbéliard a des besoins ponctuels de trésorerie.

Considérant les résultats de la consultation lancée le 14 février 2018 auprès de six établissements de crédit, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et de signer le contrat correspondant, aux conditions suivantes :

- Montant de la ligne de trésorerie : 4 000 000 € ;
- Durée : 1 an ;
- Commission d'engagement : 0.06 % (soit 2 400 €) ;
- Index et marge : T4M (flooré à zéro) + 0.29 % ;
- Les intérêts sont calculés selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours, et payés trimestriellement ;
- Tirages et remboursements : selon la procédure du crédit / débit d'office.

DECISION N° 2018-024 DU 20 MARS 2018 (L 2122.22 alinéa 15)

USAGE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – IMMEUBLE 18, RUE DE VELOTTE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants, R 211-1 et suivants.

Vu la délibération en date du 20 mars 2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération en date du 20 mars 2017 modifiant les champs d'application du Droit de Préemption Urbain pour l'adapter à l'ensemble des zones urbaines (UA, UB, UC, UD, UE, UY, UZ) et zones à

urbaniser (1AU et 2AU) telles qu'elles figurent au Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 20 mars 2017.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Maître ADRIEN, notaire à 93250 VILLEMOMBLE en date du 15 janvier 2018, portant sur un bien situé 18, rue de Velotte à Montbéliard, cadastré section BX 239 pour une contenance de 594 m², appartenant aux Consorts HIRSCH.

Vu la visite des lieux en date du 26 février en présence du mandataire des propriétaires.

Vu l'avis de France Domaine en date du 12 mars 2018.

Vu l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 1, pièce constitutive du Plan Local d'Urbanisme portant sur le centre-ville où se situe l'immeuble 18, rue de Velotte.

Ses principes d'intervention visent notamment à consolider et organiser les fonctions fondamentales à l'attractivité du centre-ville, donner envie d'y vivre et de le fréquenter.

Pour y parvenir, une action globale et coordonnée sur les différents facteurs de redynamisation de la centralité est nécessaire. Plusieurs fonctions essentielles doivent y être présentes : l'habitat, l'économie et le commerce, mais aussi les services et les équipements.

Des actions sont déjà engagées telles que le recrutement d'un manager de centre-ville et la mise en place d'un comité de gouvernance pluridisciplinaire, l'élaboration d'un plan lumière, l'aide au ravalement des façades d'immeubles et aux travaux de requalification des façades commerciales, enseignes et mobilier de terrasse, les études préalables à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la requalification des espaces publics en lien avec le projet de Transports à Haut Niveau de Service.

La vitalité du centre-ville dépend également d'une occupation humaine importante et diversifiée. A ce titre, le développement d'équipements collectifs à vocation culturelle, de loisirs, d'échanges et d'animation en constitue un vecteur non négligeable.

La centralité extrême de la propriété 18, rue de Velotte à proximité du parking public du même nom, sa potentialité en termes de superficie sont autant d'atouts pour y envisager la création d'un tel équipement.

Conformément à l'article L 210-1 du Code de l'Urbanisme et dans la perspective de créer une réserve foncière permettant la réalisation d'un équipement public participant à la dynamique de reconquête du centre-ville (Article L 300-1 du Code de l'Urbanisme : réalisation d'un équipement collectif participant d'un projet urbain).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'exercer le droit de préemption urbain dévolu à la Commune de Montbéliard sur le bien situé 18, rue de Velotte, cadastré section BX 239 d'une superficie de 594 m², appartenant aux Consorts Hirsch, moyennant le prix de 303 000 euros conforme à l'avis de France Domaine.

L'exercice du droit de préemption urbain a pour objet de constituer une réserve foncière préalable à la réalisation d'un équipement collectif participant d'un projet urbain de redynamisation du centre-ville.

DECISION N° 2018-025 DU 28 MARS 2018 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION VILLE DE MONTBELIARD / PMA – CENTRE DES ALLIES – LOCAUX IDEIS – AVENANT N° 1

La convention de mise à disposition de locaux conclue entre la Ville de Montbéliard et PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION en date du 3 août 2009 porte sur des locaux occupés par la Mission Locale au centre des Alliés.

L'Institut de l'Entreprise et de l'Innovation Sociale (IDEIS) s'est substitué à la Mission locale dans l'occupation des lieux.

Le développement des activités d'Idéis nécessite une extension des superficies mises à disposition.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION un avenant à la convention initiale par lequel :

- Les locaux occupés s'étendent à l'étage intermédiaire et au rez-de-chaussée du pavillon du centre des Alliés contigus aux voies ferrées, représentant 311 m²,
- L'Institut de l'Entreprise et de l'Innovation Sociale (IDEIS) est désigné occupant des lieux,
- La maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement est assurée par la Ville de Montbéliard tant en ce qui concerne les travaux relevant du propriétaire que du locataire, PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION s'engageant à verser le coût lui incombant à ce titre, plafonné à 50 000 euros TTC.

DECISION N° 2018-026 DU 28 MARS 2018 (L 2122.22 alinéa 17)

ASSURANCES – REGLEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A LA MACIF, ASSUREUR DE MR SERGE BAC

Un sinistre a eu lieu le 3 février 2018 entre un véhicule municipal et le véhicule de M. Serge BAC.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Le véhicule municipal n'a pas subi de dommages.

La MACIF, assureur de M. Serge BAC accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le règlement des dommages selon facture de la SAS NEDEY – 16 Avenue d'Helvétie – 25200 MONTBELIARD.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder au règlement de la facture à la MACIF pour la somme de 426,52 € (quatre cent vingt-six euros cinquante-deux cents).

DECISION N° 2018-027 DU 30 MARS 2018 (L 2122.22 alinéa 5)

PARC URBAIN DU PRES LA ROSE – ESPACE GALILEE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET D'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT AU PROFIT DE LA SAS LE MARCO POLO

Par décision n° 2017-029 du 14 mars 2017, la Ville de Montbéliard a confié à la SAS LE MARCO POLO l'exploitation du bar-restaurant du Prés la Rose.

Le contrat lié à l'exploitation du bar-restaurant du Prés la Rose se termine le 31 mars 2018.

La SAS LE MARCO POLO représentée par M. Daniel BOURQUIN a fait part à la Ville de Montbéliard de son intention de poursuivre l'exploitation du bar-restaurant situé dans le Parc Urbain du Prés la Rose.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à la disposition de la SAS LE MARCO POLO les locaux à usage de bar-restaurant situés à l'Espace Galilée par convention d'occupation du domaine public et d'exploitation d'un bar-restaurant aux conditions suivantes :

- Durée : 1 an à compter du 1^{er} avril 2018
- Redevance annuelle :
 - * partie fixe : 14 500,00 € payable mensuellement à terme échu
 - * partie variable : 7% du chiffre d'affaires mensuel HT des mois de mai à septembre inclus avec un minimum mensuel de 1 500,00 €
- Charges de Fonctionnement

En l'absence de compteurs individuels

- * l'électricité y compris le chauffage et la climatisation fera l'objet d'une participation forfaitaire mensuelle de 300,00 €
- * le contrat d'entretien de la climatisation souscrit par la Ville de Montbéliard sera facturé semestriellement dans le mois suivant la réception de la facture
- * la consommation d'eau fera l'objet d'une refacturation mensuelle après relevé du sous-compteur selon le prix moyen facturé sur l'année en cours
- * la consommation électrique de la cuisine fera l'objet d'une refacturation mensuelle après relevé du sous-compteur selon le prix moyen facturé sur l'année en cours
- * l'entretien courant (nettoyage des locaux), le téléphone, tous systèmes de vidéo-surveillance seront à la charge de l'occupant

DECISION N° 2018-028 DU 30 MARS 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

DOSSIERS TECHNIQUES AMIANTE - MISE A JOUR DE DOSSIERS EXISTANTS ET ELABORATION DE NOUVEAUX DTA - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la réalisation de diagnostics technique amiante (DTA) non effectués à ce jour ainsi qu'à la mise à jour des diagnostics technique amiante sur l'ensemble des bâtiments propriété de la Ville de Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016), par le biais d'une publicité au BOAMP avec une remise des offres fixée au 19 mars 2018.

Considérant les 9 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable et que l'entreprise QUALICONSULT IMMOBILIER propose l'offre économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise QUALICONSULT IMMOBILIER (25480 ECOLE VALENTIN) pour un montant de 8 710,00 € HT.

DECISION N° 2018-029 DU 30 MARS 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

LA ROSELIERE – RENOVATION ETANCHEITE TOITURE – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la rénovation de l'étanchéité de la toiture de la Roselière.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 19 mars 2018.

Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable et que l'entreprise SFCA propose l'offre économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise SFCA (25290 ORNANS), pour un montant de 59 256,00 € HT (offre de base + variante exigée).

DECISION N° 2018-030 DU 6 AVRIL 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOËL 2018 – CONTRATS D’AFFICHAGE A L’EUROAIRPORT DE BALE-MULHOUSE – MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard organise les Lumières de Noël : illuminations et Marché de Noël.

Il est nécessaire de faire appel à des prestataires pour assurer l'affichage sur différents supports, dans différents lieux, pour promouvoir la manifestation qui a lieu du samedi 24 novembre au lundi 24 décembre 2018.

CLEAR CHANNEL France représenté par Sylvie ROYER, agissant en qualité de commerciale propose un affichage dans l'enceinte de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 le contrat d'affichage de Clear Channel pour un montant de 5 000 € HT.

DECISION N° 2018-031 DU 5 AVRIL 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

CHAUFFAGE URBAIN – RESEAU DE LA PETITE HOLLANDE ET DES PORTES DU JURA - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Après avoir renouvelé la Délégation de Service Public du chauffage urbain de la Petite Hollande en 2016, la Ville de Montbéliard souhaite réaliser un exercice de projection sur 10 ans afin de dynamiser son équipement dans une situation incertaine (déconstructions, incertitudes sur l'avenir de l'usine...) et réaliser ainsi le Schéma Directeur du Réseau de chauffage urbain.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016), par le biais d'une publicité au BOAMP avec une remise des offres fixée au 26 février 2018.

Considérant les 5 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable et que l'offre du groupement HEXA INGENIERIE / ESPELIA est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec le groupement HEXA INGENIERIE / ESPELIA pour un montant de 24 462,50 € HT.

DECISION N° 2018-032 DU 9 AVRIL 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

PARKINGS EN OUVRAGE - MAINTENANCE ASCENSEURS, TRAVELATORS, PORTES ET GRILLES, CENTRALE CO - RESILIATION MARCHE 2015 – 22 – LOT N° 2 : MAINTENANCE TRAVELATORS

Par décision n° 2015-024 en date du 03 mars 2015, la Ville a confié à la société SCHINDLER la maintenance des travelators du parking Velotte (lot n° 2) pour une période de 3 ans, de 2015 à 2018.

Le marché est devenu sans objet à compter du 1^{er} avril 2018 suite à un arrêt définitif des travelators du parking Velotte, et il n'y a donc plus d'ouvrage à entretenir.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder à la résiliation du marché n° 2015 – 22 conclu avec la société SCHINDLER, à compter du 1^{er} avril 2018,

DECISION N° 2018-033 DU 11 AVRIL 2018 (L 2122.22 alinéa 2)**PRODUITS MIS EN VENTE AUX MUSEES – EVOLUTION TARIFS 2018**

Vu la délibération n° 2017-20.11-17 en date du 20 novembre 2017 relative à la tarification pour l'année 2018 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer les tarifs des produits vendus par les Musées comme suit :

Publications des Musées	2018
Rappel : prix minima et maxima à l'unité pour chaque catégorie de publications éditées par les Musées	
<u>Catalogues, mini-catalogues ou brochures d'expositions :</u>	Minima/maxima 2,00 – 100,00
<u>Catalogues :</u>	
Wurtemberg	10,00
La nature au creux de la main Jean Messagier	6,00
Messagier 1920 – 1999	15,00
Le chic français, images de femmes 1900-1950	35,00
Le voyage	10,00
Hôtel Beurnier-Rossel – Musée d'Art et d'Histoire	10,00
L'Herbier de Georges Cuvier	30,00
Guide de la Galerie d'Histoire Naturelle – Muséum	
Georges Cuvier	15,00
Circuit historique	10,00
Catastrophe is subjective – Ariel SCHLESINGER (trilingue)	10,00
Icones mycologiques de François Margaine	45,00
Mandeure : vies d'un sanctuaire (en vente seul)	15,00
Archéologies contemporaines (en vente seul)	10,00
<u>Les 2 ouvrages reliés par un bandeau :</u>	20,00
Mandeure : vies d'un sanctuaire + archéologies contemporaines	
Jorge PERIS	38,00
"Kilomètres/heure. Utopies automobiles et ferroviaires (1913-2013)"	24,00
Sarkis – Les pôles des aimants	15,00
Les visages du Lointain – Joanna Concejo	15,00
Albert André (1869-1954), Intimité d'un peintre réaliste (produit par les Musées)	10,00
	30,00
<u>Dépôt vente :</u>	
ouvrage monographique JEAN PUY, Les Amis de Jean Puy éditeur, Roanne, 2000.	15,00
	15,00
<u>Catalogue musée :</u>	
Jean Puy (1876-1960) Plénitude d'un fauve	49,50
Henry Valensi « La musique des couleurs »	29,00

Jean Messagier – éditions Cercle d'Art La Vie sur terre racontée en 100 fossiles –éditions Biotope	
<u>Mini-catalogues :</u>	
Traduction en Allemand du catalogue Muséum	
Georges Cuvier (version condensée)	6,00
Le Château de Montbéliard	2,50
Que nous racontent les fossiles – édition du Pommier – collections les Petites Pommes du Savoir	4.90
<u>Brochures :</u>	
Textiles d'enfance	5,00
Luca Francesconi (bilingue)	7,00
<u>Bandes dessinées :</u>	
	Minima/maxima 6,00 – 12,00
Rahan à Romain-la-Roche	11,50
La fiancée des Wurtemberg	10,00
<u>Livres-revues et publications :</u>	
	Minima/maxima 4,00 – 100,00
Mémoires de verre, Regards sur le Pays de Montbéliard, Belfort, le Ballon d'Alsace, les Vosges.	29,00
Revue Les génies de la science-Cuvier	4,00
Dinosaures et autres reptiles fossiles de France	7,50
Les carnets de voyage de Charles Contejean	8,00
La révélation des mondes perdus de Claude CARDOT	
	10,00
Soldat de la science – Charles Contejean Editions SEKOYA	
	24,50
De l'ombre à la lumière dans le sillage de Cuvier - Charles – Léopold Laurillard	
	25,00
Archéologies à petits pas – Raphaël De Fillipo	
	12,70
La géologie à petits pas – François MICHEL	
	12,70
Affiches et posters :	
	Minima/maxima 1,50 – 8,00
Exposition Rahan à Romain-la-Roche	1,50
A l'image de Rahan	2,50
Toute affiche des expositions en cours	1,50
Cartes postales et enveloppes (lot d'enveloppes compris)	
	Minima/maxima 0,50 – 9,00
Cartes postales Château	0,75
Cartes postales de l'exposition "Mémoires de verre"	
- à l'unité	1,00
- le lot de 8 cartes postales	
Cartes postales de l'exposition d'Albert André :	5,00
- La Dame au chapeau noir, le portrait de Renoir, Nu mauve, Femmes en rouge cueillant des fleurs.	
Cartes postales minéraux	0.50
Cartes postales Jean Puy (8 sortes différentes)	1.00
Cartes postales Henry Valensi	1.00

Autres cartes postales diverses	0.50
Enveloppe Rahan pré-timbrée	1,00
Lot de 10 enveloppes Rahan pré-timbrées	9,00
Dépliants – plaquettes :	Minima/maxima 0,75 – 6,00
Fiches pédagogiques :	Minima/maxima 0,30 – 3,00
CD – DVD et autres supports pédagogiques :	Minima/maxima 1,50 – 11,00
Boîtes à musique	10,50
Journaux :	Minima/Maxima 0,75 – 5,00
	Minima/maxima
Ventes de produits dérivés :	4,00 – 30,00
Bustes de Charles Contejean	30,00
Figurines Rahan ou tigre à dents de sabre	4,00
Frais de port : (en fonction du poids) tarif en vigueur	
Jusqu'à 250 g	2.80€
Au-delà de 250 et jusqu'à 500 g	4.20€
Au-delà de 500g et jusqu'à 3 kg	5.60€
Emballages :	Minima/maxima 0,35 – 0,55
Enveloppes à bulles (petit et moyen format)	0,35
Enveloppes à bulles (grand format)	0,55

La présente décision abroge et remplace la décision n° 2017-027 du 15 mars 2017 et sera inscrite au registre des décisions du Maire.

DECISION N° 2018-034 DU 16 AVRIL 2018 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES

Monsieur Georges KUNTZ demeurant 1 rue de la Synagogue à Montbéliard (25200) souhaite faire don aux Archives municipales de Montbéliard, à titre gratuit, de documents concernant ses missions, en tant que géologue, sur les tremblements de terre dans la région Lure-Montbéliard et de diverses documentations sur le sujet.

Ces documents ont un intérêt pour la Ville de Montbéliard.

Ces documents seront communiqués selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives municipales.

Ceux-ci viendront enrichir la collection des Archives municipales et seront archivés sous la cote 1S187.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Georges KUNTZ et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2018-035 DU 16 AVRIL 2018 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES

Monsieur Jean-Jacques CARILLON demeurant 1 rue du Breuil à Mandeure (25250) souhaite faire don aux Archives municipales de Montbéliard, à titre gratuit, de documents concernant son activité syndicale aux Forges d'Audincourt et aux Cycles de Beaulieu.

Les Archives municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées représentant un intérêt public du point de vue de l'histoire.

Ces documents seront communiqués selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives municipales.

Ceux-ci viendront enrichir la collection des Archives municipales et seront archivés sous la cote 1S188.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Jacques Carillon et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2018-036 DU 13 AVRIL 2018 (L 2122.22 alinéa 5)

ENSEMBLE TEMPLE SAINT GEORGES ET IMMEUBLE 26 FAUBOURG DE BESANCON – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE D'ORGANISATION D'EVENEMENTIELS FRANC COMTOISE – AVENANT

Une convention d'occupation du domaine public a été signée en date du 12 mai 2017 par laquelle la Société d'Organisation d'Evénementiels Franc Comtoise a été autorisée à occuper à titre précaire et révocable le temple Saint Georges et l'espace Bosquette situés 26, faubourg de Besançon.

Le point d'étape prévu au contrat (Titre 3 – Clauses financières) donne lieu à des modifications à apporter à la convention initiale.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure un avenant avec la Société d'Organisation d'Evénementiels Franc Comtoise fixant les modalités suivantes :

- 2^{ème} période s'étalant du 2 mai au 31 décembre 2018,
- Non application du forfait fluides période hivernale pour les manifestations des 24 novembre 2017, 2 février et 2 mars 2018, compte-tenu des problèmes de chauffage à ces dates
- Application du forfait fluides-période hivernale ou estivale durant la période du 2 mai au 31 décembre 2018
- Périodicité de facturation : mensuelle

DECISION N° 2018-037 DU 7 MAI 2018 (L 2122.22 alinéa 4)

AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS DE LA SOCIETE ARPEGE POUR INTEGRER LE MODULE E-DEMAT (COMEDDEC)

Le module E-DEMAT permettant la gestion Comedec acquis au 01/04/2018 nécessite une maintenance et seule la société Arpège assure la maintenance de ce module.

La Ville de Montbéliard a déjà un contrat de maintenance souscrit auprès de la société Arpège pour les logiciels d'état-civil signé le 28 décembre 2015 pour une durée de 5 ans.

Cette société propose un avenant au contrat de maintenance des logiciels ARPEGE, intégrant ce nouveau module et convenant aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article 30 I c) du Décret relatif aux marchés publics, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant au contrat de maintenance des logiciels Arpège avec la société Arpège pour un montant annuel de 350 € HT, à partir du 1^{er} avril 2018.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u>		<u>Pages</u>
<u>Délibération</u>		
- A -		
2018-28.05-29	Acheminement et fourniture de gaz naturel pour la Ville de Montbéliard et le Centre Communal d'Action Sociale – Appel d'offres – Groupement de commandes	50
2018-28.05-38	Archives Municipales – Convention de mise en ligne de l'état-civil avec les Archives Départementales du Doubs	57
- C -		
2018-28.05-1	Conseil Municipal – Installation de Madame Chantal VUILLEMARD – Conseillère Municipale	2
2018-28.05-3	Commissions municipales – Modifications suite à la démission de Madame Annick AMBERT	10
2018-28.05-10	Compte de Gestion – Année 2017 – Budget Principal – Approbation	18
2018-28.05-11	Compte de Gestion – Année 2017 – Budget annexe du service public des cimetières - Approbation	19
2018-28.05-12	Compte Administratif – Année 2017 – Budget Principal	19
2018-28.05-13	Compte Administratif – Année 2017 – Budget annexe du service public des cimetières	32
2018-28.05-14	Compte Administratif – Année 2017 – Budget Principal – Affectation du résultat	35
2018-28.05-15	Compte Administratif – Année 2017 – Budget annexe du service public des cimetières – Affectation du résultat	37
2018-28.05-31	Centre aquatique René DONZE – Règlement Intérieur	51
2018-28.05-39	Convention de rétrocession des ouvrages réalisés dans le cadre du projet Evolity – Convention de gestion de la signalisation lumineuse tricolore	57
- D -		
2018-28.05-2	Détermination du nombre des Adjoints au Maire – Modification suite à la démission de Madame Annick AMBERT	9
2018-28.05-16	Décision Modificative Technique – Budget Principal	38
2018-28.05-18	Demande de subventions – Dotation de la Politique de la Ville (DPV) – Année 2018	38
	Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2018	68

2018-28.05-19	Dédoublage des classes de CE1 et développement des usages numériques dans les écoles – Demande de subvention	44
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	59
- E -		
2018-28.05-32	Ecole maternelle Maurice Ravel – Demande de subvention	52
2018-28.05-33	Ecoles maternelles du Coteau Jouvent et du Mont-Chevis – Demandes de subventions	52
2018-28.05-34	Ecole privée Saint-Maimboeuf – Participation communale pour l'année scolaire 2018 / 2019	53
2018-28.05-37	Exposition Louis Beurnier – Création par la Compagnie TERALUNA – Demande de subventions	56
- L -		
2018-28.05-36	Lumières de Noël 2018 – Actualisation des tarifs	55
- M -		
2018-28.05-20	Mise en accessibilité des bâtiments communaux (tranche 2018) – Demande de subventions	45
2018-28.05-21	Mise en œuvre d'un « Plan Lumière » - Demande de subventions	45
- P -		
2018-28.05-6	Projet de redynamisation du centre-ville – Ravalements de façades d'immeubles – Campagne de ravalement exceptionnelle – Versement de la subvention	12
2018-28.05-7	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement de la subvention	13
2018-28.05-8	Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP)	14
2018-28.05-25	Personnel communal – Recrutement de saisonniers – Été 2018	48
2018-28.05-26	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	48
- R -		
2018-28.05-4	Représentations du Conseil Municipal à divers organismes – Modifications suite à la démission de Madame Annick AMBERT	11
2018-28.05-5	Ravalements de façades d'immeubles – Subvention aux particuliers	12
	Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2018	69

2018-28.05-22	Requalification des abords de l'Office de Tourisme – Demande de subventions	46
2018-28.05-27	Responsabilité Civile – Indemnisation sinistre Monsieur René-Pierre WALCH	49

- S -

2018-28.05-9	Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU) – Dissolution – Modalités définitives de liquidation	15
2018-28.05-23	Sécurisation des locaux de la Gendarmerie Nationale – Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Demande de subvention	46
2018-28.05-24	Sécurisation de la piscine découverte – Demande de subventions	47
2018-28.05-28	Sinistres causés par des tiers sur des éléments du domaine public – Réparation amiable – Procès-verbaux de transaction	49

- T -

2018-28.05-17	Taxe de séjour – Actualisation de la grille tarifaire	38
2018-28.05-30	Transmission par voie électronique des rapports d'analyses des eaux du laboratoire de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	51

- V -

2018-28.05-35	Ventes sociales de 19 logements situés 26 rue Parmentier et de 4 logements situés 21 Boulevard du 21 ^{ème} Bataillon des Chasseurs à Pied (BCP) à Montbéliard appartenant à Néolia – Avis du Conseil Municipal	55
----------------------	---	----